

Compte-rendu d'activité de concession 2017

Sigeif





L'édito

La transition énergétique des territoires s'accélère : évolutions réglementaires et renforcement des prérogatives des collectivités illustrent une prise de conscience collective en matière d'enjeux climatiques et de santé publique. Y répondre fait partie des missions de service public de GRDF. C'est pourquoi l'an passé, nous avons mis en place une nouvelle organisation des activités d'interventions, avec des techniciens 100% gaziers. Cela permettra d'améliorer la performance opérationnelle au service des territoires et de la sécurité.

Nous sommes convaincus à GRDF que la transition énergétique passe par le gaz renouvelable. Le biométhane, ce gaz vert produit localement, permettra à la France d'aller bien au-delà de l'objectif fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. En 2030, 30% de gaz renouvelable pourrait circuler dans les réseaux en créant plusieurs dizaines de milliers d'emplois non délocalisables.

Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir !

2017 c'est aussi un fort développement du GNV, carburant efficace pour améliorer la qualité de l'air et les performances environnementales des flottes de véhicules, notamment des bus, cars et poids lourds. 16 000 véhicules ont été immatriculés en 2017 et 301 stations GNV mises en service.

Sans oublier le déploiement généralisé des nouveaux compteurs communicants gaz. Première étape pour construire le réseau de distribution de demain, c'est avant tout une opportunité pour améliorer la satisfaction de nos clients : connaître et comprendre sa consommation énergétique est le premier pas pour la maîtriser.

La mobilisation de tous, concédants et concessionnaires est nécessaire.

Vous fournir les données indispensables à la mise en place des politiques énergétiques locales fait partie de nos missions et est une nécessité pour réussir ensemble la transition énergétique de votre territoire. Ainsi avons-nous aussi repensé ce compte-rendu d'activité en une version 100% digitale accessible dans votre espace personnalisé Ma Concession Gaz sur grdf.fr.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport qui continuera à s'améliorer pour mieux répondre à vos attentes et enrichir le dialogue avec votre interlocuteur territorial qui est à votre disposition.

Edouard Sauvage

Directeur Général de GRDF

Sommaire

01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clés de l'année 2017	8
	Vos interlocuteurs GRDF	10
	Votre contrat de concession	11
	Les outils digitaux à votre disposition	12
02	Notre mission de service public	14
	Comprendre la distribution du gaz naturel	16
	Les missions de service public confiées à GRDF	18
	La tarification du service de distribution du gaz naturel	19
03	Une organisation à votre service	24
	Une organisation mutualisée	26
	Responsabilité sociétale et achats responsables	28
	GRDF en quelques chiffres	30
	Des projets d'avenir	31
04	Le patrimoine de votre concession	34
	Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel	36
	L'inventaire du patrimoine de votre concession	37
	La connaissance du patrimoine	39
	La modernisation et le développement du réseau	42
05	La gestion du réseau et de la clientèle	46
	La sécurité du réseau	48
	La chaîne d'intervention	52
	La prévention des dommages	61
	La gestion de la clientèle	63
	L'activité comptage	69
	L'écoute des collectivités et des clients	74
06	L'économie de la concession	80
	Préambule aux notions économiques	82
	Les investissements sur votre concession	83
	Le compte d'exploitation de votre concession	90
	Les recettes et charges de votre concession	96
	La valorisation du patrimoine	107
	Annexes	112
	Lexique	134



TRAITÉ DE CONCESSION POUR LA DISTRIB
PUBLIQUE EN GAZ NATUREL
ENTRE LA COMMUNE ET GRDF

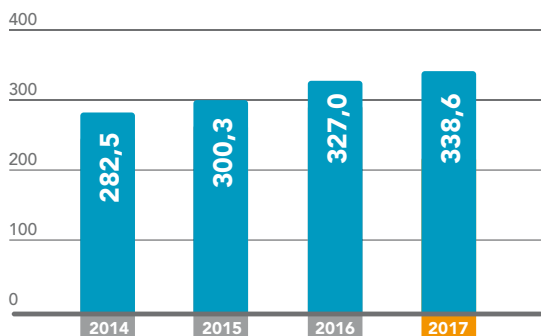
01

L'essentiel de votre concession

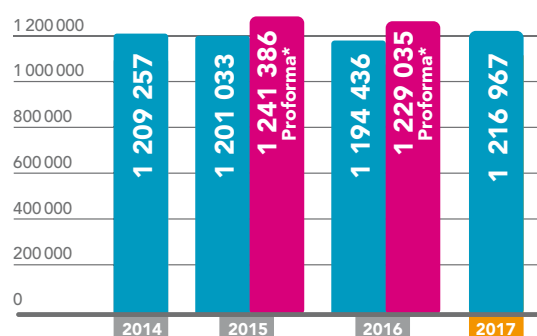
1.1	Les chiffres clés de l'année 2017	8
1.2	Vos interlocuteurs GRDF	10
1.3	Votre contrat de concession	11
1.4	Les outils digitaux à votre disposition	12

1.1 Les chiffres clés de l'année 2017

■ RECETTES D'ACHEMINEMENT - M€

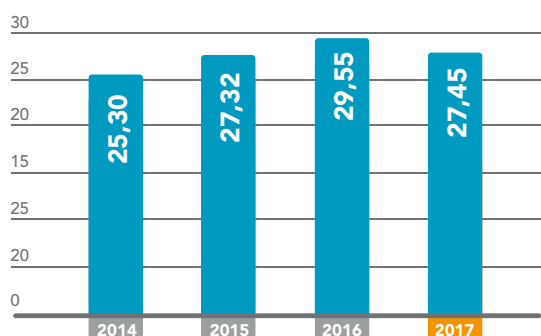


■ CLIENTS DU RÉSEAU (PCE)

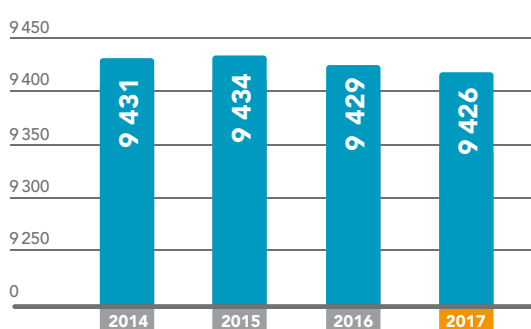


* Nombre de points de comptage qui ont été actifs au moins une fois dans l'année

■ TWH ACHEMINÉS



■ KM DE RÉSEAU



Clientèle



5 594

Nombre
de réclamations



91%

Taux de satisfaction
accueil dépannage
gaz / exploitation
maintenance (région)



93,51%

Taux de demandes
fournisseurs traitées
dans les délais

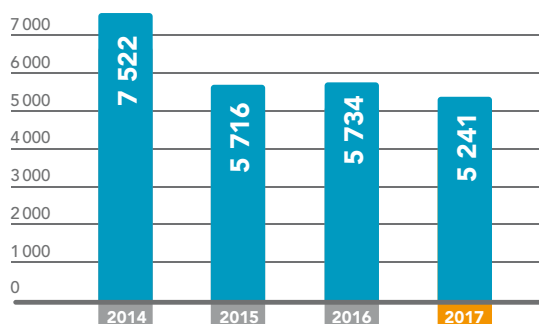
Patrimoine



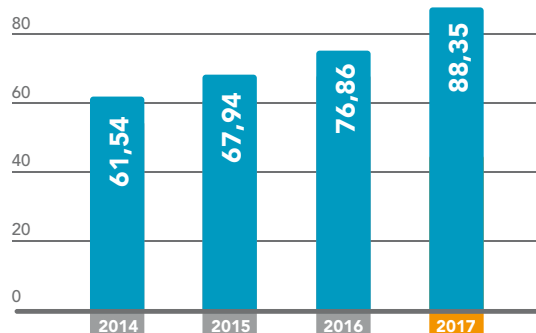
1 076 880 530 €

Valeur nette
réévaluée du
patrimoine concédé

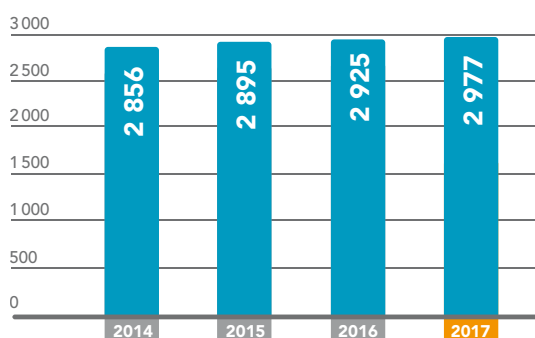
■ NOUVEAUX RACCORDEMENTS GAZ



■ INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LA CONCESSION (FLUX) - M€



■ REDEVANCE R1 - K€



Maintenance et Sécurité



107,3%

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau



101,5%

Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau



106,5%

Taux de visites réalisées sur les robinets



100,5%

Taux de visites réalisées sur les branchements

1.2 Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.



Christian FARRUGIA

Directeur GRDF Clients territoires Île-de-France
christian.farrugia@grdf.fr

Marie Françoise L'HUBY
Directrice GRDF Réseau Île-de-France
marie-francoise.l-huby@erdf-grdf.fr



Olivier BECAUD

Délégué Concession GRDF Île-de-France
06 76 87 32 31
olivier.becaud@grdf.fr

Cédric JOLIVET
Chargé de portefeuille Sigeif
06 47 90 90 71
cedric.jolivet@grdf.fr



Virginie BAILLET

Directrice Territoriale Paris & Hauts-de-Seine
06 15 82 85 49
virginie.baillet@grdf.fr

Rami HARIRI
Directeur Territorial Seine-Saint-Denis/
Val-de-Marne/Seine-&-Marne
06 60 51 50 12
rami.hariri@grdf.fr



Michel PIAZZA

Directeur Territorial Essonne/Yvelines/Val-d'Oise
06 85 82 31 48
michel.piazza@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 21/11/1994

Durée d'application : 30 ans

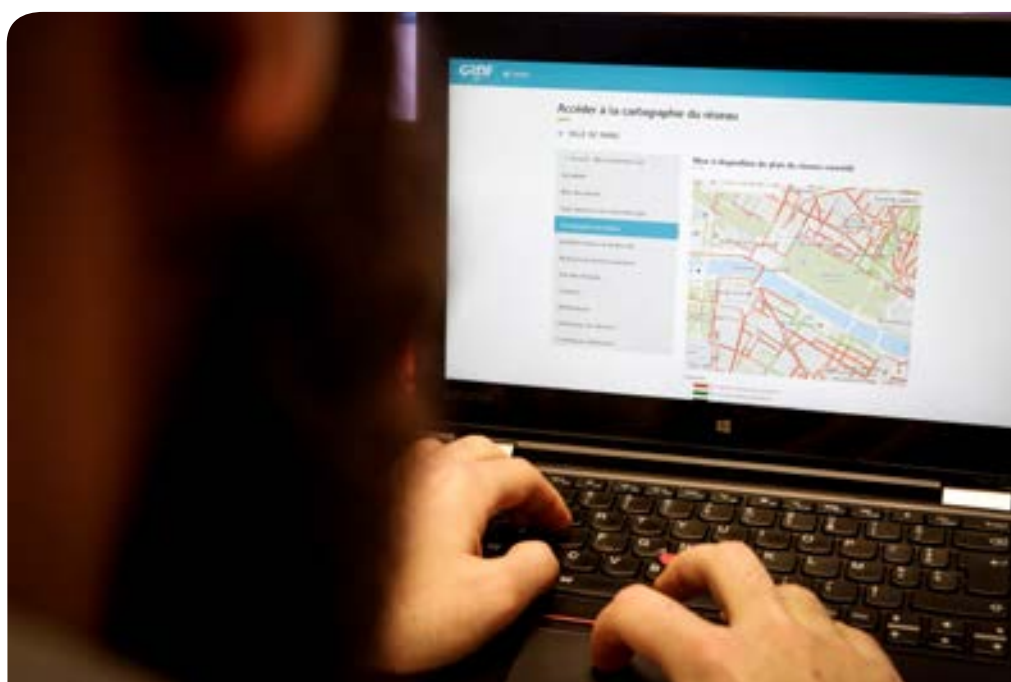
LISTES DES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

Code INSEE	Commune	Code INSEE	Commune	Code INSEE	Commune	Code INSEE	Commune
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	92022	CHAVILLE	93053	NOISY-LE-SEC	94073	THIAIS
77108	CHELLES	92023	CLAMART	93055	PANTIN	94076	VILLEJUIF
77139	COURTRY	92024	CLICHY	93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	94080	VINCENNES
77294	MITRY-MORY	92025	COLOMBES	93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	94081	VITRY-SUR-SEINE
77450	SERVON	92026	COURBEVOIE	93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	95014	ANDILLY
77479	VAIRES-SUR-MARNE	92032	FONTENAY-AUX-ROSES	93062	LE RAINCY	95018	ARGENTEUIL
77514	VILLEPARISIS	92033	GARCHES	93063	ROMAINVILLE	95019	ARNOUVILLE
78073	BOIS-D'ARCY	92035	LA GARENNE-COLOMBES	93064	ROSNY-SOUS-BOIS	95028	ATTAINVILLE
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	92036	GENNEVILLIERS	93066	SAINT-DENIS	95042	BAILLET-EN-FRANCE
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	93070	SAINT-OUEN	95056	BELLOY-EN-FRANCE
78146	CHATOU	92044	LEVALLOIS-PERRET	93071	SEVRAN	95061	BETHEMONT-LA-FORET
78158	LE CHESNAY	92046	MALAKOFF	93072	STAINS	95088	BONNEUIL-EN-FRANCE
78190	CROISSY-SUR-SEINE	92047	MARNES-LA-COQUETTE	93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	95091	BOUFFEMONT
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	92048	MEUDON	93074	VAUJOURS	95151	CHAUVRY
78322	JOUY-EN-JOSAS	92049	MONTROUGE	93077	VILLEMOMBLE	95197	DEUIL-LA-BARRE
78358	MAISONS-LAFFITTE	92050	NANTERRE	93078	VILLEPINTE	95199	DOMONT
78418	MONTESSON	92051	NEUILLY-SUR-SEINE	93079	VILLETANEUSE	95203	EAUBONNE
78524	ROCOUENCOURT	92060	LE PLESSIS-ROBINSON	94002	ALFORTVILLE	95210	ENGHIEN-LES-BAINS
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	92062	PUTEAUX	94003	ARCUEIL	95219	ERMONT
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	92063	RUEIL-MALMAISON	94004	BOISSY-SAINT-LEGER	95241	FONTENAY-EN-PARISIS
78646	VERSAILLES	92064	SAINT-CLOUD	94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	95268	GARGES-LES-GONESSE
78650	LE VESINET	92071	SCEAUX	94015	BRY-SUR-MARNE	95277	GONESSE
78686	VIROFLAY	92072	SEVRES	94016	CACHAN	95280	GOUSSAINVILLE
91044	BALLAINVILLIERS	92073	SURESNES	94018	CHARENTON-LE-PONT	95288	GROSLAY
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	92075	VANVES	94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	95351	LOUVRES
91136	CHAMPLAN	92076	VAUCRESSON	94021	CHEVILLY-LARUE	95369	MARGENCY
91161	CHILLY-MAZARIN	92077	VILLE-D'AVRAY	94022	CHOISY-LE-ROI	95409	MOISSELLES
91215	EPINAY-SOUS-SENART	92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	94028	CRETEIL	95426	MONTIGNON
91312	IGNY	93001	AUBERVILLIERS	94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	95427	MONTMAGNY
91345	LONGJUMEAU	93005	AULNAY-SOUS-BOIS	94034	FRESNES	95428	MONTMORENCY
91363	MARCOUSSIS	93006	BAGNOLET	94037	GENTILLY	95430	MONTSOULT
91377	MASSY	93007	LE BLANC-MESNIL	94038	L'HAY-LES-ROSES	95489	PISCOP
91432	MORANGIS	93008	BOBIGNY	94041	IVRY-SUR-SEINE	95509	PUISEUX-EN-FRANCE
91458	NOZAY	93010	BONDY	94042	JOINVILLE-LE-PONT	95527	ROISSY-EN-FRANCE
91471	ORSAY	93013	LE BOURGET	94043	LE KREMLIN-BICETRE	95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	93027	LA COURNEUVE	94044	LIMEIL-BREVANNES	95555	SAINT-GRATIEN
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	93029	DRANCY	94046	MAISONS-ALFORT	95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	93030	DUGNY	94047	MANDRES-LES-ROSES	95582	SANNOIS
91689	WISSOUS	93031	EPINAY-SUR-SEINE	94048	MAROLLES-EN-BRIE	95585	SARCELLES
92002	ANTONY	93032	GAGNY	94052	NOGENT-SUR-MARNE	95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	93039	L'ILE-SAINT-DENIS	94054	ORLY	95612	LE THILLAY
92007	BAGNEUX	93045	LES LILAS	94056	PERIGNY	95660	VILLAINES-SOUS-BOIS
92009	BOIS-COLOMBES	93046	LIVRY-GARGAN	94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	95678	VILLIERS-ADAM
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	93047	MONTFERMEIL	94065	RUNGIS	95680	VILLIERS-LE-BEL
92014	BOURG-LA-REINE	93048	MONTREUIL	94067	SAINT-MANDE		
92019	CHATENAY-MALABRY	93049	NEUILLY-PLAISANCE	94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
92020	CHATILLON	93051	NOISY-LE-GRAND	94069	SAINT-MAURICE		

1.4 Les outils digitaux à votre disposition

Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession, ou les comptes rendus annuels d'activité. En outre, il propose des informations pratiques et des services digitaux comme l'affichage dynamique de la cartographie, l'information en temps réel sur les coupures réseau, et un comparateur des énergies. Ce portail dispose également d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

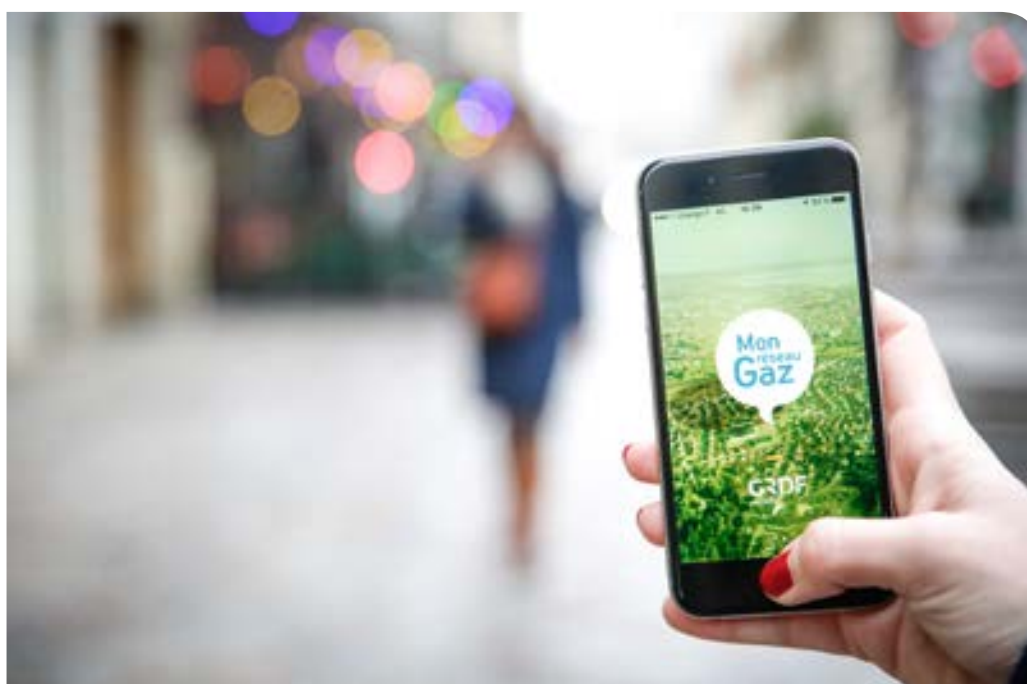


L'application mobile Mon réseau Gaz

GRDF a développé une application pour faciliter le pilotage de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous y trouverez un large panel de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures (travaux, etc.) et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de remonter d'éventuelles anomalies (ex: coffret abîmé, enrobés problématiques...) aux équipes de GRDF.





02

Notre mission de service public

2.1	Comprendre la distribution du gaz naturel	16
2.2	Les missions de service public confiées à GRDF	18
2.3	La tarification du service de distribution du gaz naturel	19

2.1 Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de «distribution» et «transport»), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

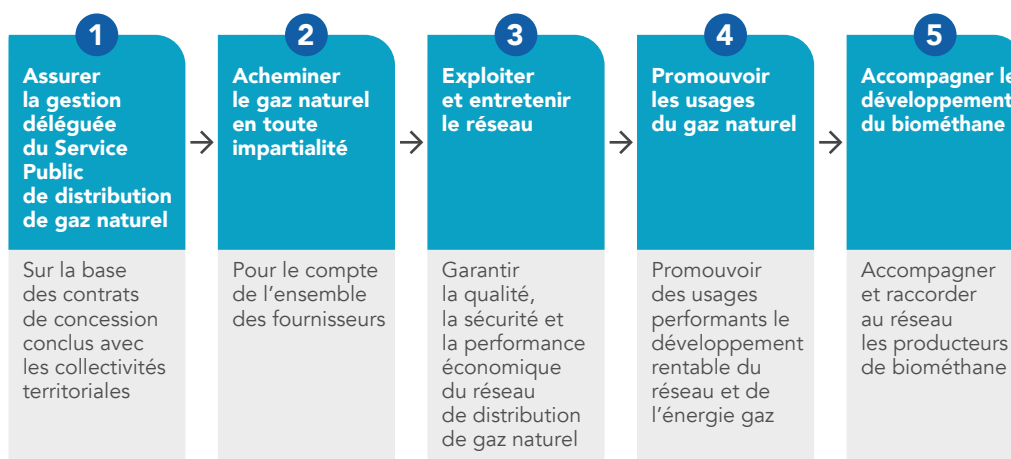
Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État: GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE): elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante: elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.



2.2 Les missions de service public confiées à GRDF

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.



2.3 La tarification du service de distribution du gaz naturel

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle réglementaire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.



Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1^{er} juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1^{er} juillet de chaque année.

La délibération du 13 avril 2017 porte sur la grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (ci-dessous).

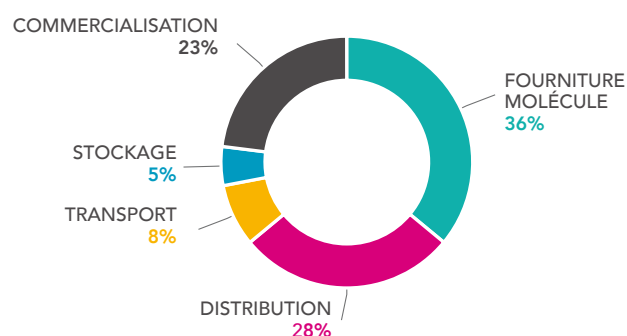
GRILLE TARIFAIRE DE GRDF AU 1 ^{ER} JUILLET 2017					
OPTION TARIFAIRE	DESCRIPTION	ABONNEMENT ANNUEL (EN €)	PRIX PROPORTIONNEL (EN €/MWH)	TERME DE SOUSCRIPTION ANNUELLE DE CAPACITÉ JOURNALIÈRE (EN €/MWH/J)	TERME ANNUEL À LA DISTANCE (EN €/M)
T1	< 6 MWh/an	33,48 €	28,13 €	—	—
T2	de 6 à 300 MWh/an	132,60 €	8,18 €	—	—
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	748,68 €	5,70 €	—	—
T4	> 5 000 MWh/an	15 395,16 €	0,80 €	200,40 €	—
TP	Tarif de proximité	35 916,84 €	—	99,96 €	65,64 €

La facture type

Composantes de la facture HT d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne au 30 juin 2017 (source : site Internet CRE)

■ FACTURE TYPE HT D'UN CLIENT RÉSIDENTIEL



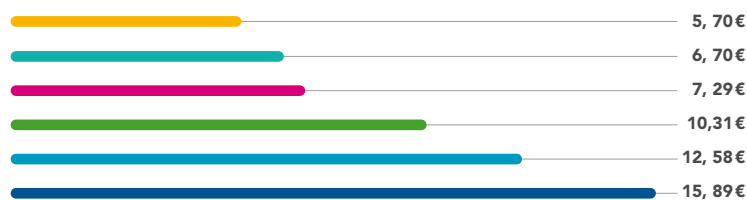
Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix :

www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie

02 Notre mission de service public

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2016 à septembre 2017



Bois granulés en vrac

Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEEB/Propellet.

Gaz naturel

Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique

100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (livraison de 2 000 à 5 000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Chauffage urbain

100 kWh PCI au tarif T100MU

Propane

100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité

Prix complet de 100 kWh (puissance 12 kVA double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.





03

Une organisation à votre service

3.1	Une organisation mutualisée	26
3.2	Responsabilité sociétale et achats responsables	28
3.3	GRDF en quelques chiffres	30
3.4	Des projets d'avenir	31

3.1 Une organisation mutualisée

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
 - Acheminement & gestion de la clientèle
 - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
 - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support: Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling



Dans chacune des 8 régions GRDF

- Direction Réseaux
 - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
 - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
 - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités
- Direction Clients-Territoires
 - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
 - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
 - Satisfaire les clients au quotidien
 - Gérer la relation avec les fournisseurs

- Unités Clients Fournisseurs (UCF)
 - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
 - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Fonctions Supports: Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR): Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales. Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



3.2 Responsabilité sociétale et achats responsables

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures: la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière: sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est dotée d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques: «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux:

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires: développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

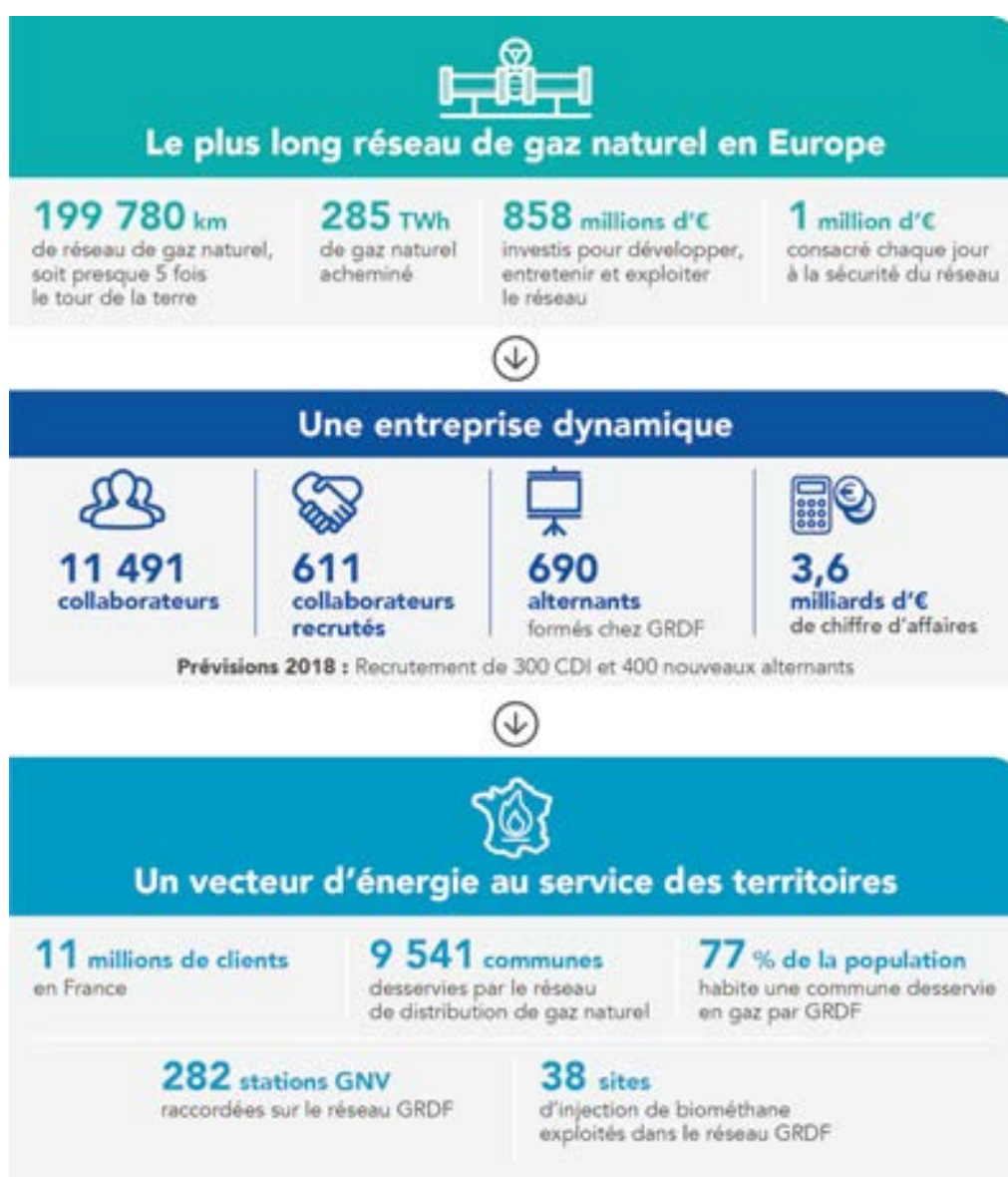


Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

3.3 GRDF en quelques chiffres



3.4 Des projets d'avenir

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation contribue ainsi à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, à diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants...), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2017, sur le territoire national, 38 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 800 projets sont à l'étude. Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

Pour répondre aux nombreuses pollutions liées au secteur des transports, une solution existe : le GNV. Avec des émissions de CO₂ de 20% inférieures à l'essence, le GNV (Gaz Naturel Véhicule) contribue efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique. Il participe également à l'amélioration de la qualité de l'air : jusqu'à moins 80% de particules fines et d'oxyde d'azote émis par rapport aux véhicules diesel construits avant la norme Euro 6, soit la grande majorité du parc automobile français. Enfin, le GNV améliore la qualité de vie : pas d'odeur, pas de fumée et deux fois moins de bruit.

Pour une collectivité ou une entreprise, le GNV possède plusieurs avantages :

- le coût de revient
- une offre de gamme de véhicules large, de la petite citadine aux véhicules utilitaires, bus, bennes à ordures ménagères, camions de transport de marchandises...
- l'autonomie des véhicules : de l'ordre de 300 à 500 km pour un poids lourd
- la simplicité d'installation des stations, adaptables au dimensionnement des besoins
- le montage financier : possibilités multiples de location de stations, investissement en propre, délégation de la vente à un tiers...

De la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités dans la mise en relation avec les acteurs de la filière (compressoristes, vendeurs de carburants, concessionnaires, garagistes agréés) dans chaque étape des projets.

En 2017 sur toute la France, le parc de véhicules lourds GNV totalise 15 850 véhicules, essentiellement concentré sur le secteur des bus et des bennes à ordures.





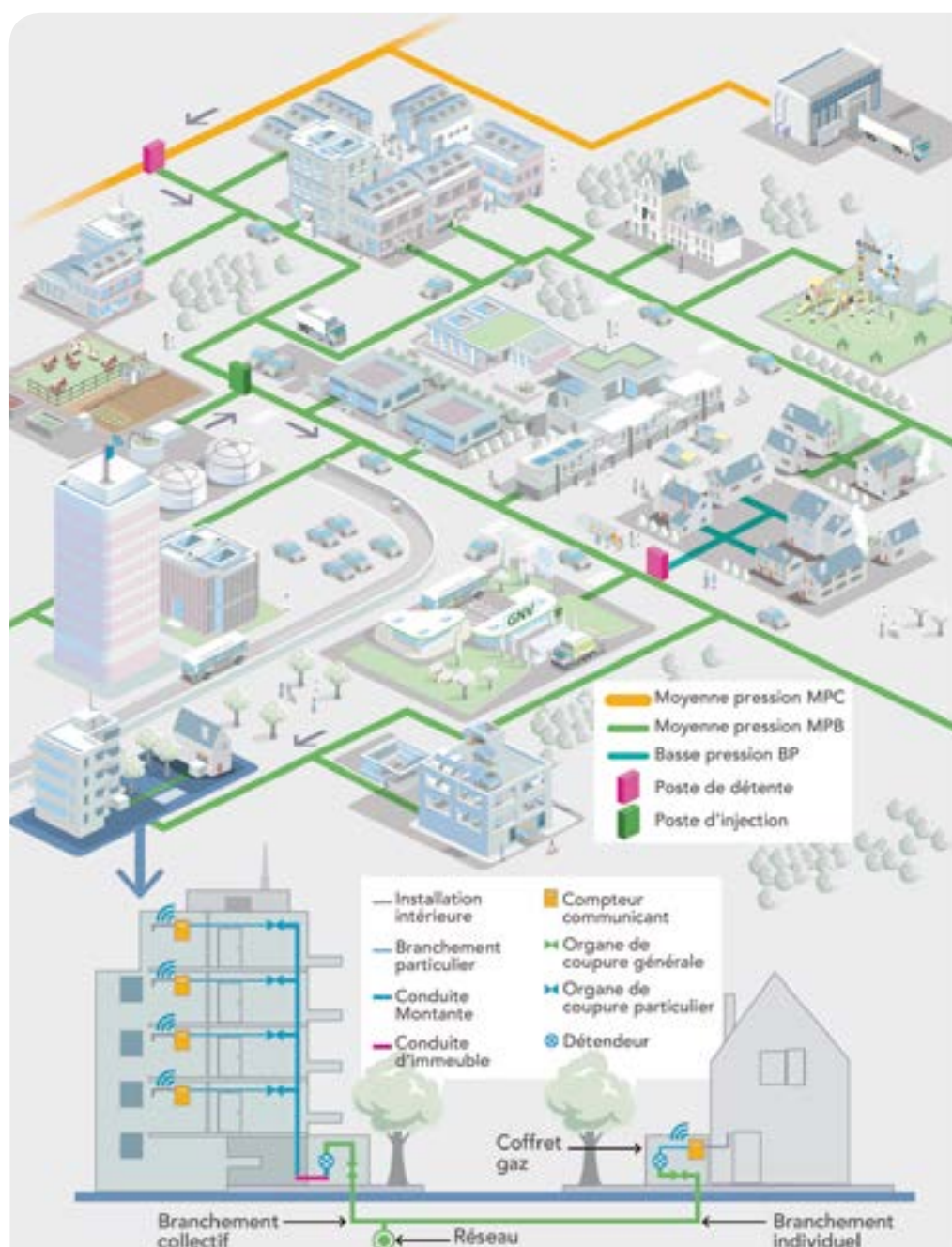
04

Le patrimoine de votre concession

4.1	Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel	36
4.2	L'inventaire du patrimoine de votre concession	37
4.3	La connaissance du patrimoine	39
4.4	La modernisation et le développement du réseau	42

4.1 Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2017 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 845 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression $\geq 0,4$ bar).



(17 À 25 MBAR)

4.2 L'inventaire du patrimoine de votre concession

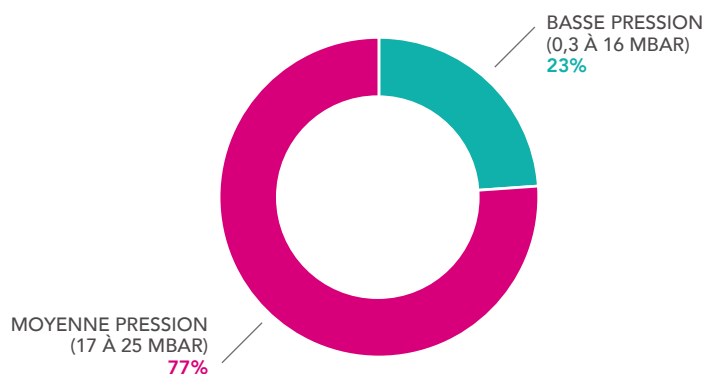
L'inventaire par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2017

CANALISATIONS (LONGUEURS EN MÈTRES)			
	2017	2016	2015
Par pression			
Basse pression (17 à 25 mbar)	2 176 153	2 246 002	2 322 003
Moyenne pression (0,3 à 16 bar)	7 250 043	7 183 435	7 112 337
Par matière			
Polyéthylène	5 328 684	5 258 126	5 183 715
Acier	2 651 518	2 675 344	2 700 945
Fonte ductile	1 429 384	1 477 755	1 528 679
Autres	16 110	18 212	21 001
TOTAL	9 426 196	9 429 437	9 434 340

■ RÉPARTITION DES LONGUEURS DE CANALISATIONS BP/MP PAR PRESSION

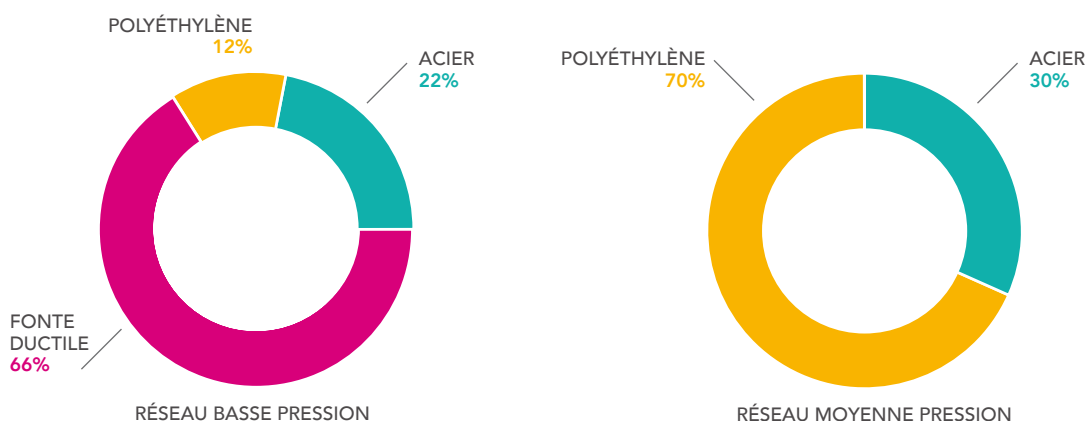


L'inventaire par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière, sur l'année 2017

■ RÉPARTITION DES LONGUEURS DE CANALISATIONS BP/MP PAR PRESSION ET MATIÈRE



L'inventaire par type d'ouvrage

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage.

INVENTAIRE DES CONDUITES MONTANTES					
MAILLE SIGEIF	CONDUITES MONTANTES PROPRIÉTÉS DE TIERS			CONDUITES MONTANTES EN CONCESSION	NOMBRE TOTAL DE CONDUITES MONTANTES
	SOUS CONTRAT	HORS CONTRAT	TOTAL		
2017	36 218	13 040	49 258	46 509	95 767

NOMBRE D'OUVRAGES	2017	2016	2015
Postes de détente réseau	2 816	2 996	3 038
Robinets de réseau	10 134	10 023	10 004
Branchements collectifs	95 408	88 343	88 226

4.3 La connaissance du patrimoine

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation «anti-endommagement» fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plan Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2017, 4 706 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés sur le périmètre de votre concession.

Le Plan Corps de Rue Simplifié

GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

En 2015, GRDF a lancé le projet RIO 2 («Référentiel Inventaire Ouvrages»). Ce programme avait pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Commencé en 2015 et achevé fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans cet inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.



L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a deux ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis l'an dernier. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2017, l'indice de connaissance du patrimoine est de 83.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession :

INDICE DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE				
N°	SOUS-INDICATEUR	PTS MAX	GRADATION	NOTE 2017
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	3
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	3
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	8
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	2
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	2
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	3
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		85

4.4 La modernisation et le développement du réseau

La politique d'investissement de GRDF

Une mission du distributeur

Définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel est l'une des missions essentielles de GRDF (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché, en cas de récurrence.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2017, GRDF a développé le réseau de votre concession de 22,44 km.

TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE	ADRESSE DES TRAVAUX	LONGUEUR DU RÉSEAU POSÉ EN MÈTRE
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	SITE PSA	1312
94054	ORLY	1 RUE DES LANCÉS	1035
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	SITE PSA	697
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	ZAC CHARLES RENARD	639
95268	GARGES-LES-GONESSE	RUE CLAUDE MONET	505
77450	SERVON	RUE DU POIRIER PENCHÉ	472
78073	BOIS-D'ARCY	RUE RENÉ CLAIR	416
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	CHEMIN DES PLATRIÈRES	348
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	ZAC DES FACULTÉS	335
92036	GENNEVILLIERS	5/7, ROUTE PRINCIPALE DU PORT	327

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals;

TRAVAUX DE DÉPLACEMENT

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE	ADRESSE DES TRAVAUX	LONGUEUR DU RÉSEAU POSÉ EN MÈTRE
95028	ATTAINVILLE	D909 N104	445
91689	WISSOUS	VOIE DE MONTAVAS	390
91471	ORSAY	ZAC DU MOULON PHASE	365
93046	LIVRY-GARGAN	AV LEON BLUM	254
95042	BAILLET-EN-FRANCE	RUE DE PARIS	245
95028	ATTAINVILLE	D909 N104	237
91471	ORSAY	RUE JOLIOT CURIE	221
95028	ATTAINVILLE	RUE DE PARIS	212
93051	NOISY-LE-GRAND	RUE DE REIMS	208
93051	NOISY-LE-GRAND	RUE DE REIMS	200



Les chantiers d'adaptation et de sécurisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de sécurisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, ...), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux ;

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. plomb, cuivre à faible profondeur) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, ...

TRAVAUX D'ADAPTATION ET DE MODERNISATION

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE	ADRESSE DES TRAVAUX	LONGUEUR DU RÉSEAU POSÉ EN MÈTRE
93078	VILLEPINTE	AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	939
95018	ARGENTEUIL	RUES DE MORINVAL	847
93078	VILLEPINTE	AVENUES DE LA FORÊT	824
92023	CLAMART	RUE ESTIENNE ORVES	796
92047	MARNES-LA-COQUETTE	PLACE DE LA MAIRIE	719
93001	AUBERVILLIERS	AVENUE JEAN JAURÈS	683
95219	ERMONT	RUE LAMPERTHEIM	682
94016	CACHAN	SQUARE VOLTAIRE	650
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	BOULEVARD BINEAU	649
95219	ERMONT	RUE DANIEL ERMONT	640

Les principaux chantiers de déclassement

TRAVAUX DE DÉCLASSEMENT

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE	ADRESSE DES TRAVAUX	LONGUEUR DU RÉSEAU POSÉ EN MÈTRE
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	RUE ROBERT DESNOS	564
94081	VITRY-SUR-SEINE	RUES ANTOINE MIMEREL	500
92050	NANTERRE	BOULEVARD NATIONAL	406
91689	WISSOUS	VOIE DE MONTAVAS	390
93071	SEVRAN	AVENUE SALVADOR ALLENDE	387
92046	MALAKOFF	BOULEVARD DE STALINGRAD	355
94076	VILLEJUIF	RUE GUY MOCQUET	344
78686	VIROFLAY	AVENUE GÉNÉRAL LECLERC	340
92072	SÈVRES	RUE GUSTAVE GUILLAUMET	338
92050	NANTERRE	RUE DE COURBEVOIE	332



05

La gestion du réseau et de la clientèle

5.1	La sécurité du réseau	48
5.2	La chaîne d'intervention	52
5.3	La prévention des dommages	61
5.4	La gestion de la clientèle	63
5.5	L'activité comptage	69
5.6	L'écoute des collectivités et des clients	74

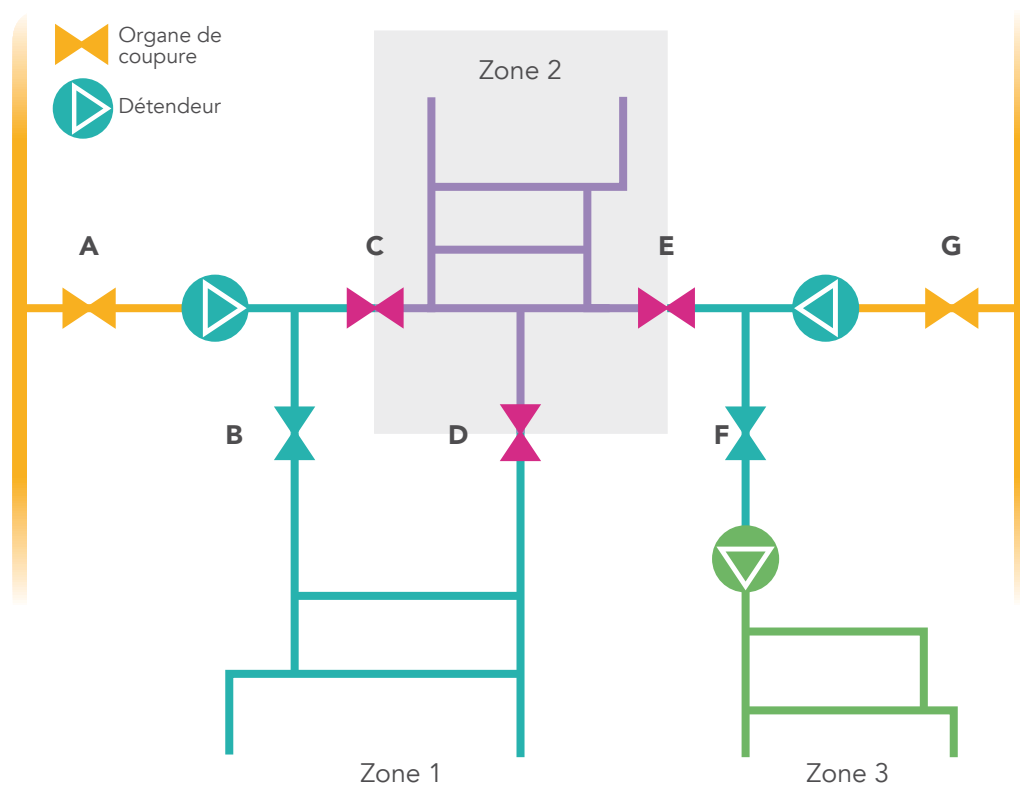
5.1 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2017, GRDF a investi 18 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

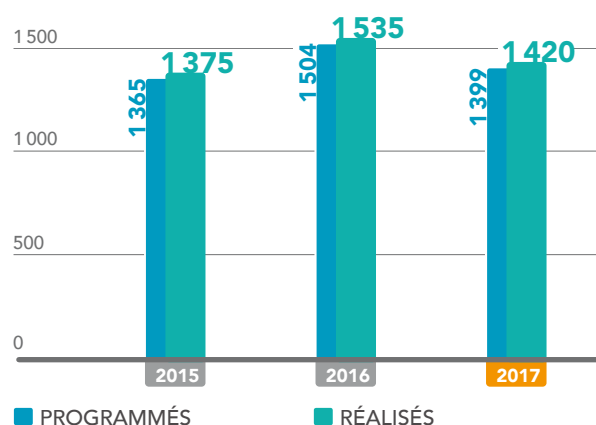


La maintenance des ouvrages

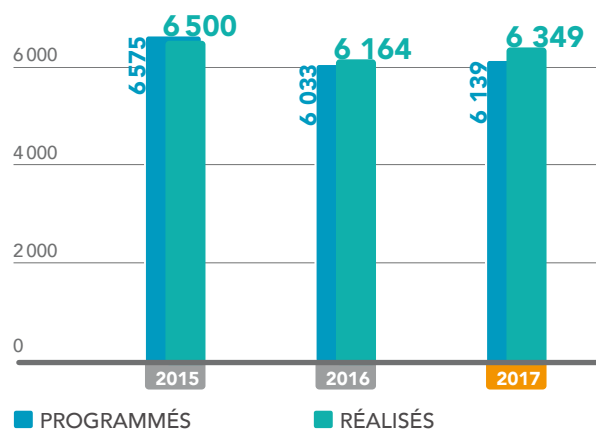
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

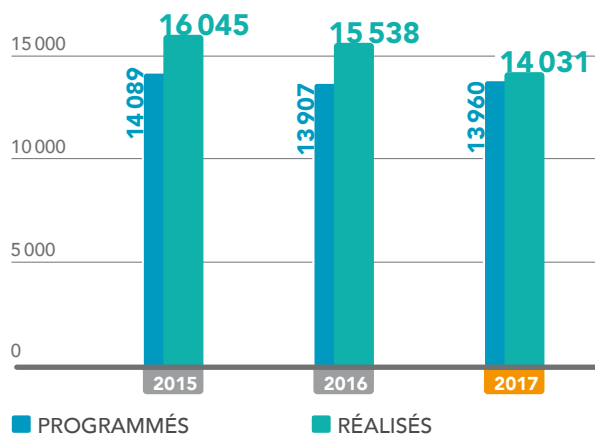
■ MAINTENANCE DES POSTES DE DÉTENTE RÉSEAU (EN NOMBRE DE VISITES)



■ MAINTENANCE DES ROBINETS DE RÉSEAU (EN NOMBRE DE VISITES)



■ MAINTENANCE DES BRANCHEMENTS COLLECTIFS (EN NOMBRE DE VISITES)



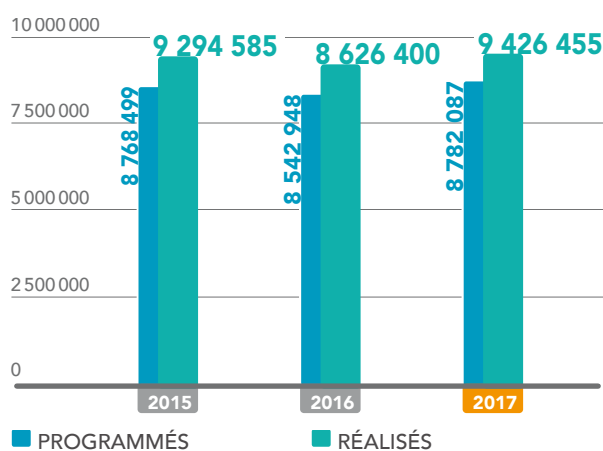
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

■ SURVEILLANCE DU RÉSEAU (PROGRAMMATION ET RÉALISATION)



La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2017, sur votre concession :

- 7969 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- 204 situations de danger – grave et immédiat – ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes sont missionnés, d'ici 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 3 715 médiations chez les habitants. Sur cette même région, 2 424 visites ont été effectuées par les intervenants de l'opération CIVIGAZ.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs

DÉPOSE ET POSE DES COMPTEURS				
TYPE DE COMPTEUR	PÉRIODICITÉ	2017	2016	2015
Compteurs domestiques à soufflet	20 ans	58 280	55 797	64 115
Compteurs industriels à soufflet	15 ans	1 191	883	1 136
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	1 397	1 655	1 512

5.2 La chaîne d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche l'intervention. Dans 98 % des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

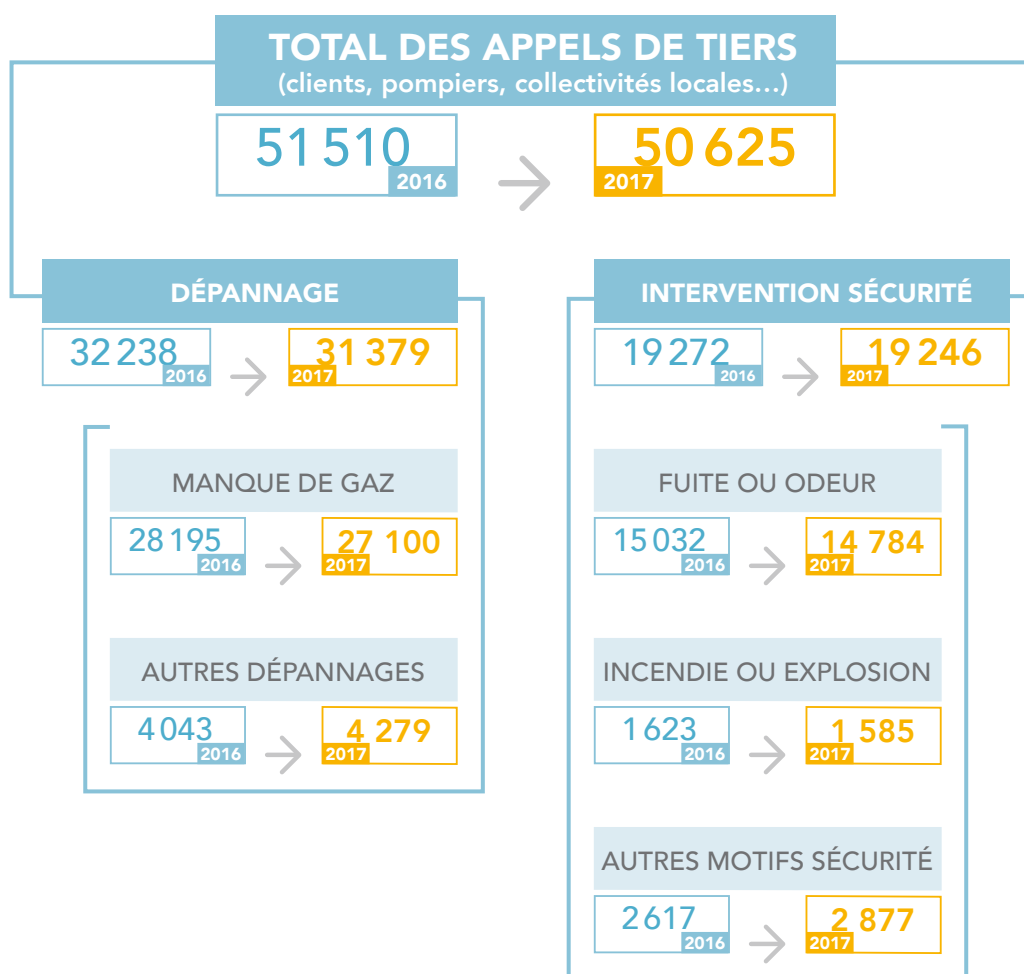


- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés de trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.



Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

15 736
2016



15 627
2017

NATURE DES INCIDENTS

MANQUE DE GAZ
OU DÉFAUT
PRESSION SANS FUITE

2 758
2016



2 728
2017

FUITE DE GAZ
SANS INCENDIE
NI EXPLOSION

10 934
2016



10 793
2017

INCENDIE
ET/OU EXPLOSION

629
2016



721
2017

AUTRES NATURES

1 415
2016



1 385
2017

SIÈGE DES INCIDENTS

INSTALLATIONS
INTÉRIEURES
DESSERVIES PAR GRDF

3 175
2016



3 309
2017

OUVRAGES
EXPLOITÉS
PAR GRDF

11 952
2016



11 590
2017

AUTRES SIÈGES
(autres distributeurs, GRTgaz...)

609
2016



728
2017

TYPE D'OUVRAGE TOUCHÉ

RÉSEAU

359
2016



379
2017

BRANCHEMENT
INDIVIDUEL
OU COLLECTIF

6 010
2016



5 567
2017

CI, CM
ET BRANCHEMENT
PARTICULIER

4 522
2016



4 714
2017

POSTES DE DÉTENTE
ET PROTECTION
CATHODIQUE

188
2016



142
2017

AUTRES OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF

873
2016



788
2017

CAUSE DES INCIDENTS

DOMMAGES

778
2016



862
2017

DÉFAUT DE
MISE EN ŒUVRE

850
2016



851
2017

DÉFAILLANCE
D'INSTALLATIONS
À PROXIMITÉ

13
2016



6
2017

INCENDIE

85
2016



99
2017

ENVIRONNEMENT

495
2016



429
2017

MATÉRIEL

9 727
2016



9 338
2017

CLIENTS CONCERNÉS PAR UNE INTERRUPTION DE LIVRAISON SUITE À UN INCIDENT

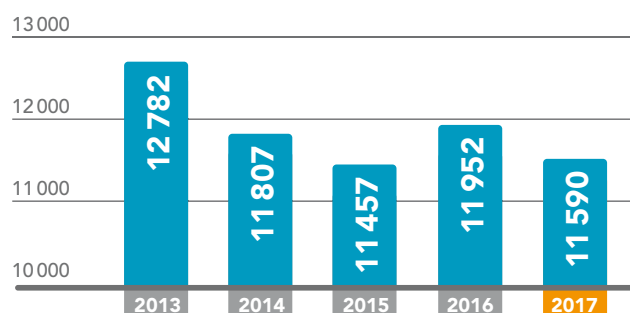
44 852
2016



38 151
2017

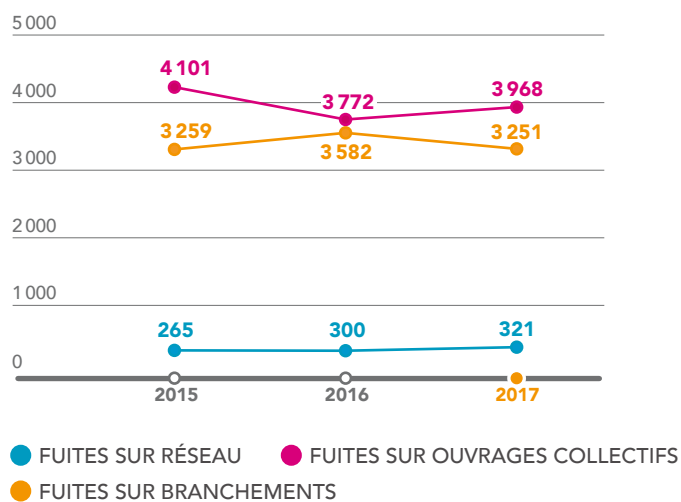
Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers, par pression.

■ NOMBRE D'INCIDENTS SUR LES OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF SUR LA CONCESSION



Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. Sur la concession, en 2017, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FUITES PAR CATÉGORIE



Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

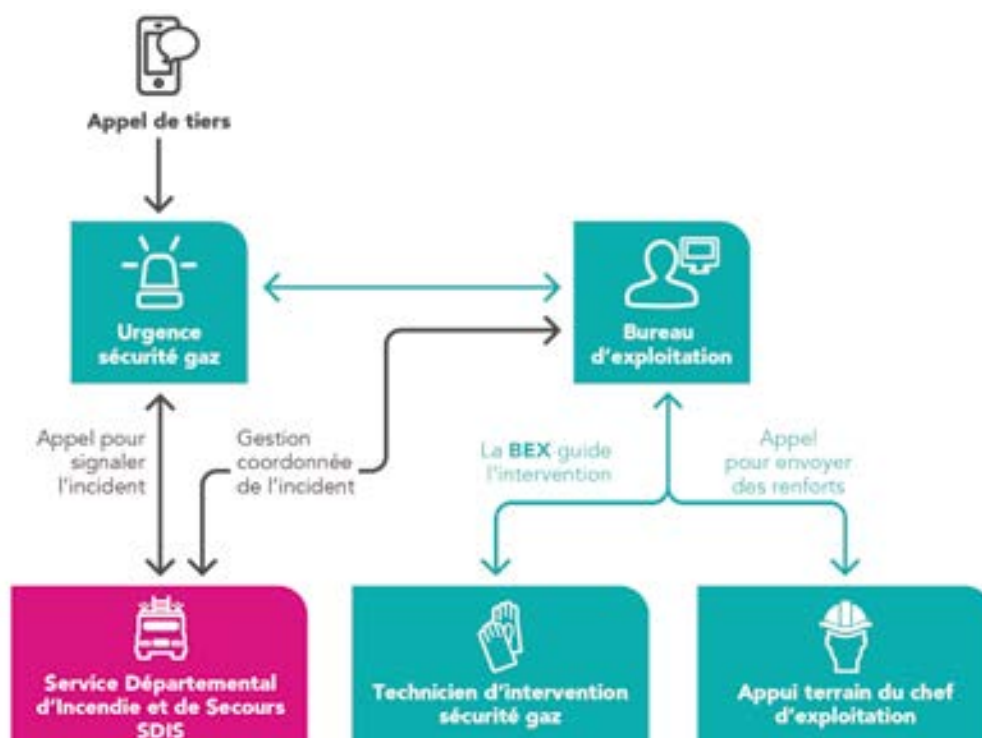
- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

LES INCIDENTS SIGNIFICATIFS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF (2017)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DE LA COMMUNE	ADRESSE	TYPE D'OUVRAGE IMPACTÉ	CAUSE DE L'INCIDENT	NB CLIENTS COUPÉS	PRÉSENCE DE VICTIME
10/05/2017	LE PLESSIS ROBINSON	RUE ANDRE LE NOTRE	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	550	NON
10/05/2017	BELLOY EN FRANCE	RUE MIRVILLE	Branchement individuel sur réseau (BRI)	Autres dommages ou action effectuée par un tiers involontaire	763	NON
11/05/2017	BAGNEUX	RUE LEDRU ROLLIN	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	500	NON
18/05/2017	MALAKOFF	RUE PAUL BERT	Branchement individuel sur réseau (BRI)	Dompage lors de travaux tiers	700	NON
25/05/2017	FONTENAY AUX ROSES	PLACE DE L'EGLISE	Branchement collectif sur réseau (BRC)	Usure ou rupture de pièce	500	NON
14/08/2017	LE BLANC MESNIL	BOULEVARD JACQUES DECOUR	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	650	NON
24/10/2017	ST CLOUD	AVENUE DU MARECHAL FOCH	Branchement individuel sur réseau (BRI)	Dompage lors de travaux tiers	500	NON
25/10/2017	GOUSSAIN-VILLE	PLACE DESCARTES	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	750	NON
16/11/2017	EPINAY SOUS SENART	RUE DU LEVANT	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	500	NON
27/11/2017	THIAIS	AVENUE HOCHÉ	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	700	NON

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2 % des interventions de sécurité.



En 2017, sur la concession, 324 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 19 246 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), qui assure, sur un territoire donné, la conduite du réseau gaz, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Délégation Interventions Exploitation Maintenance Île-de-France Est

Déclenchement

Deux Plans ORIGAZ sont déclenchés en janvier 2017 suite à des déclenchements de postes de détente. 1 700 clients basse pression (BP) au Pré Saint-Gervais (déclenchement du 1^{er} Plan ORIGAZ), 900 clients BP à Saint Maur (déclenchement du 2nd Plan ORIGAZ), 260 clients BP à Chennevières, 60 clients à Morsang sur Orge.

Les enseignements sont de deux ordres : Le déclenchement des postes de détente a imposé dans certains cas de mobiliser les services de l'agence Maintenance Spécialisée Gaz. Il en est ressorti un besoin de plus de fluidité dans les échanges entre cette agence et les pôles exploitation concernés, fluidité exigée par la situation de crise des lors que le plan est déclenché. Le deuxième point évoqué est du ressort de la complétude de matériel dans les camions d'intervention (notamment des manomètres dans certains camions).

Exercice

Pas d'exercice ORIGAZ en 2017.

Délégation Interventions Exploitation Maintenance Île-de-France Ouest

Déclenchement

En 2017, le plan ORIGAZ a été déclenché deux fois.

Le 25 septembre 2017, une mise hors de danger suite à la découverte d'une fuite dans le cadre de la Recherche Systématique de Fuite sur un réseau moyenne pression desservant un quartier urbain très dense sur la commune de Bezons a conduit à l'interruption de fourniture de 2 300 clients et au déclenchement du plan ORIGAZ.

Le 10 décembre 2017, une défaillance sur le régulateur d'un poste enterré à Neuilly-sur-Seine entraîne l'interruption de fourniture de 1 200 clients basse pression et le déclenchement d'un plan ORIGAZ.

Si l'organisation s'est révélée efficace dans les 2 cas, quelques pistes d'améliorations ont néanmoins été identifiées :

- Appuyer le chef du Poste de Commandement Opérationnel avec un relai chargé de l'aspect logistique/communication avec le public et un second relai en appui pour briefer/débriefer les équipes chargées des rétablissements.
- Utiliser, sur les événements d'ampleur, l'outil informatique « Gestion coupure » conçu pour optimiser le suivi des rétablissements. Fluidifier la recherche de ressources en s'appuyant davantage sur la cellule de planification/programmation.
- S'appuyer sur une liste préétablie de volontaires compétents pour les rétablissements et intégrée à l'outil « Allogaz » permettant de déclencher automatiquement des SMS à destination de cette liste de diffusion.

Exercice

La Délégation Interventions Exploitation Maintenance d'Île-de-France Ouest a contribué à l'exercice régional GALILÉE, dirigé par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile. Le scénario joué consistait en, un effondrement de la chaussée qui est constaté le 16 mars 2017 à 9h00 au niveau du N°100 la route de Trivaux sur la commune de Clamart. Impact client pour GRDF: 1 700 clients.

L'objectif poursuivi par GRDF :tester la réactivité de la chaîne de sécurité non prévenue de l'exercice et la capacité de coordination de GRDF avec les différents acteurs de l'exercice.

Tous les acteurs de la chaîne (CARG, Chef d'exploitation, USG, ATCE et ISG...) non prévenus pour la plupart ont fait preuve de réactivité dans la transmission d'une information fiable permettant un déclenchement rapide du plan ORIGAZ (12h), une réparation en début d'après-midi et une mobilisation conséquente des ressources de rétablissement en milieu d'après-midi

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site <http://infocoupure.grdf.fr>

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale.

En moyenne 15% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, a consulté ce site en 2017

En 2017,
« InfoCoupure »
a reçu 50 000 visites.

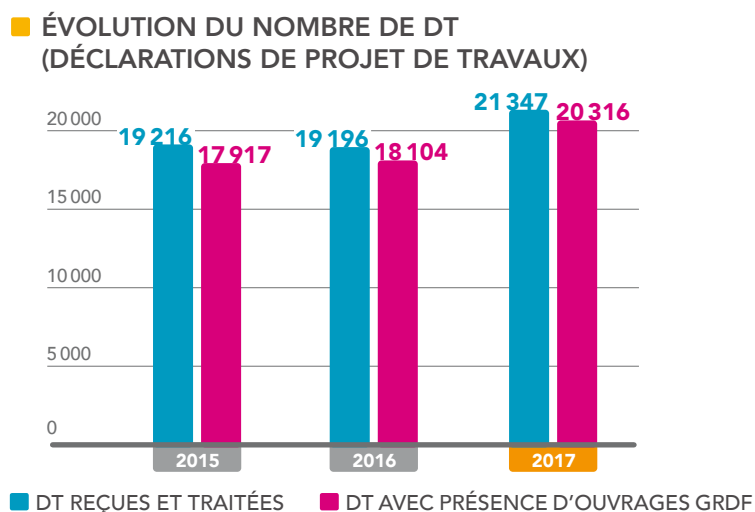
5.3 La prévention des dommages

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

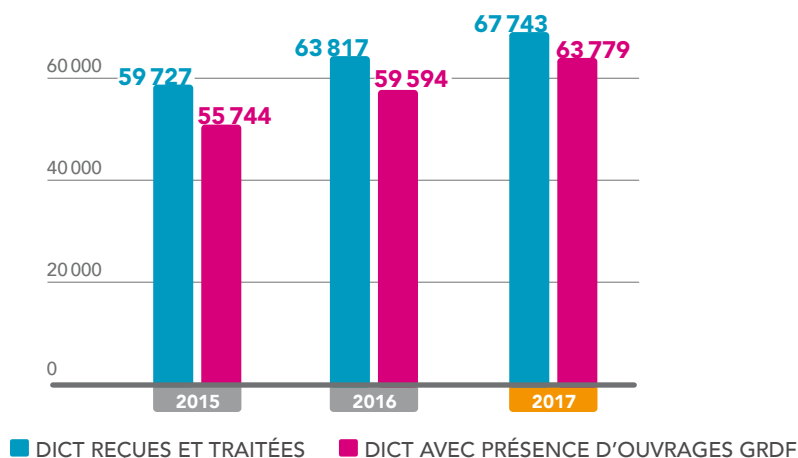
Le «Plan anti-endommagement» est un cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. À partir de 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de se rapprocher du site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique «construire sans détruire»)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.



■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DICT (DÉCLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX)



Les dommages aux ouvrages

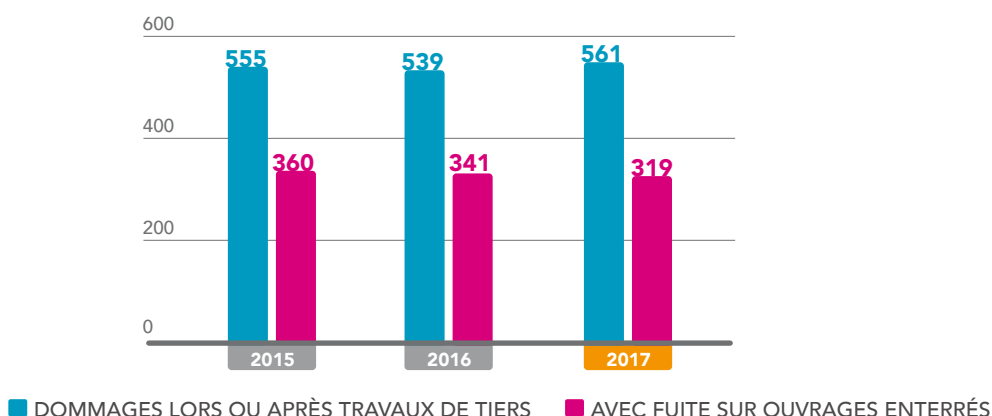
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont diminué, au niveau national, de 1,2 % en 2017 par rapport à l'année précédente. Cette baisse intervient dans un contexte de poursuite de la reprise d'activité des chantiers déjà observée en 2016, induisant une augmentation d'environ 7 % des chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOMMAGES AUX OUVRAGES



5.4 La gestion de la clientèle

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

[Les clients et la consommation par secteur d'activité](#)

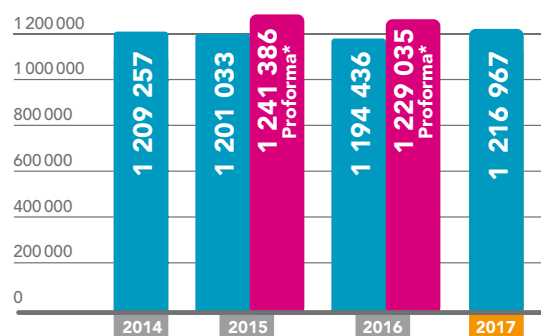
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

05 La gestion du réseau et de la clientèle

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

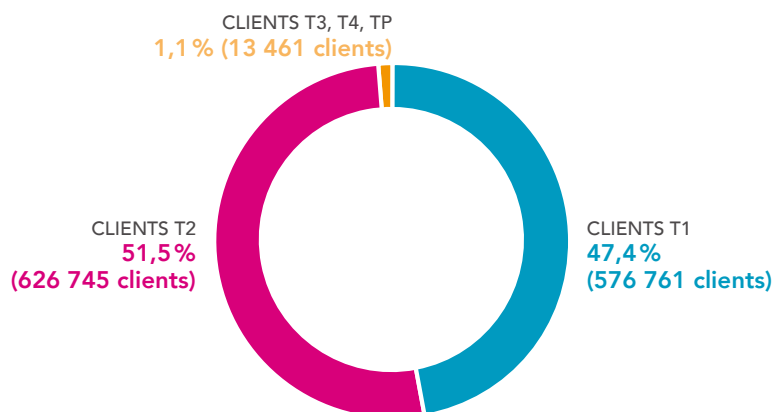
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CLIENTS

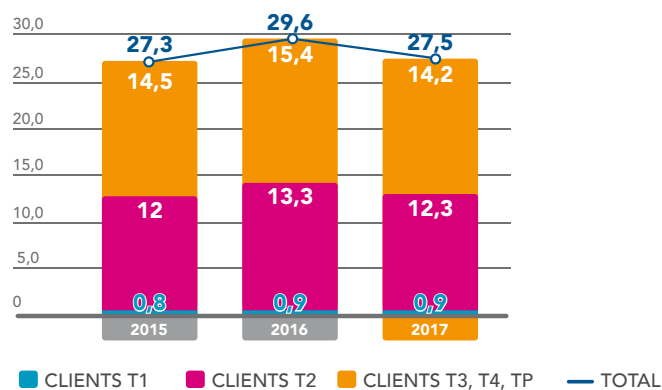


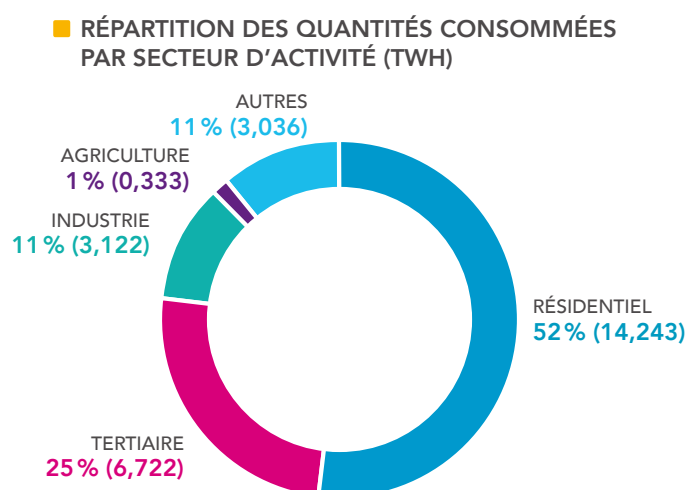
* Nombre de points de comptage qui ont été actifs au moins une fois dans l'année

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CLIENTS (DÉTAIL PAR TARIF)



■ ÉVOLUTION DES QUANTITÉS CONSOMMÉES (EN TWH)





Éfficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes.

Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2017, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18 % grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12 % de pertes estimées.



Les services et prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'énergie. Le catalogue est consultable sur le site: www.grdf.fr

Les principales prestations réalisées

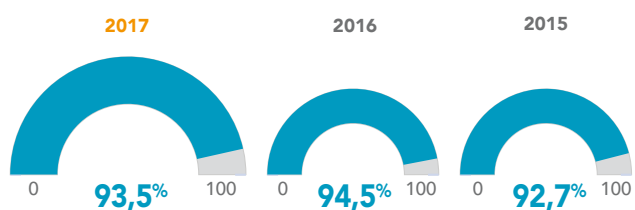
À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,...),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...).

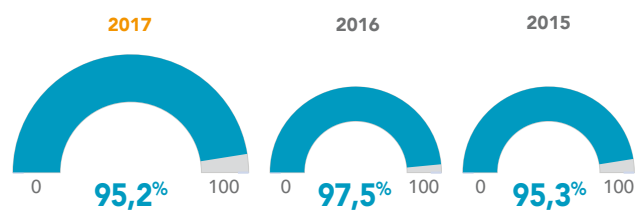
PRINCIPALES DEMANDES DE PRESTATIONS RÉALISÉES

	2017	2016	2015
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	111 348	101 493	100 542
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	91 168	85 556	84 874
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	14 172	21 556	27 053
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	46 641	41 363	32 613
Demande d'intervention urgente ou express	5 037	5 522	6 827
Déplacement vain	5 205	5 886	5 677
1 ^{ère} MES	5 241	5 734	5 716

■ TAUX DE RESPECT DU DÉLAI CATALOGUE DES DEMANDES REÇUES DES FOURNISSEURS



■ TAUX DE RACCORDEMENT DANS LES DÉLAIS CATALOGUE



Premières mises en service clients

En 2017 sur votre concession, 5 241 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

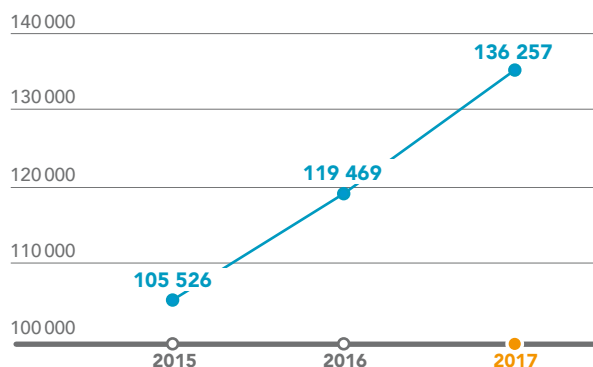
Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

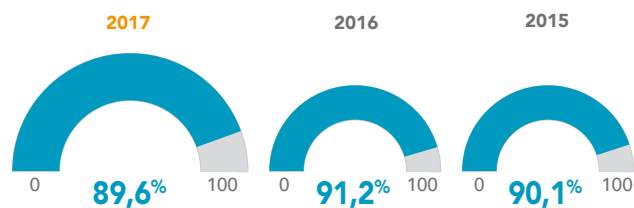
Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h



■ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS (TOUS MOTIFS CONFONDUS)



■ TAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DISTRIBUTEUR*



* Sur votre région GRDF

5.5 L'activité comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure évoluent cette année pour prendre en compte l'arrivée des compteurs communicants qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles. Ce changement s'accompagne d'une mesure plus fine des indicateurs nous permettant de les restituer à la maille de votre concession.

Le «taux de relevés sur index réels» est désormais consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants. Il est de 95,66 % pour votre concession.

Le nouvel indicateur «taux de relevés corrigés» correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,17 % sur votre concession.

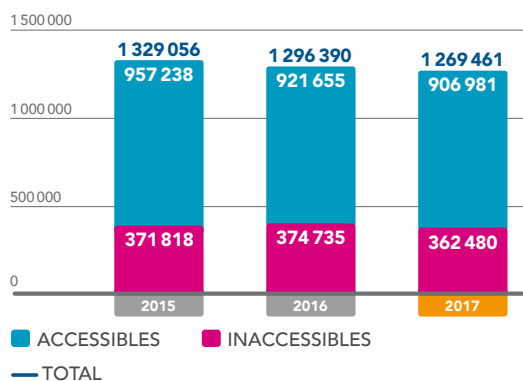
Le «taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé» concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 3,86 %.

Ces nouveaux indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024: s'il en résulte une rupture d'historique avec les années précédentes, l'année 2017 constitue le point de départ d'une nouvelle chronique.

L'accessibilité des compteurs

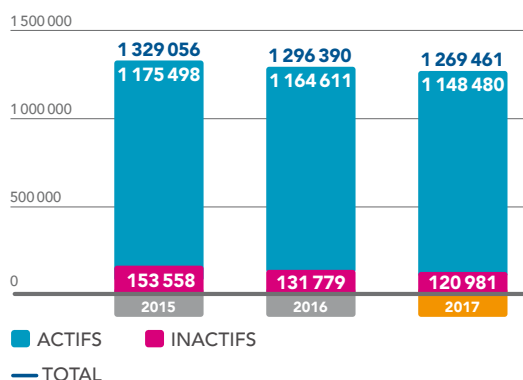
La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS ACCESSIBLES ET INACCESSIBLES

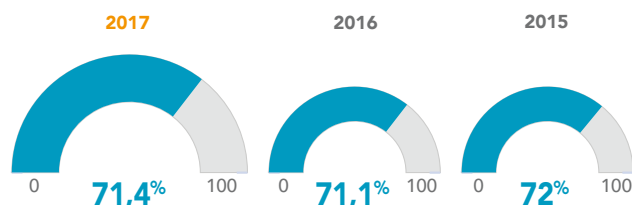


En 2017, le nombre total de compteurs sur votre concession est de 1 269 461. Ce nombre total était de 1 296 390 en 2016, et de 1 329 056 en 2015.

■ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS ACTIFS ET INACTIFS



■ TAUX D'ACCESSIBILITÉ DES COMPTEURS RÉSIDENTIELS



Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31 %.

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.

Des compteurs communicants gaz, outils de la transition énergétique dans les territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont d'ailleurs prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser l'énergie consommée, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle des compteurs communicants gaz de GRDF dont le déploiement a débuté en 2016 dans certaines communes « pilotes » et se poursuit, à grande échelle, entre 2017 et 2022.

Grâce à la mise à disposition des données quotidiennes de consommation automatiquement relevées, cette nouvelle génération de compteurs va permettre aux consommateurs de mieux suivre leur consommation de gaz naturel, de mieux la comprendre, et favorisera la mise en place d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie. Premières briques des smart gas grids, les compteurs communicants gaz de GRDF participent à rendre le réseau de distribution plus connecté et contribuent à sa modernisation et à sa digitalisation.

2017 : lancement progressif du déploiement dans tous les territoires

Durant la phase pilote de déploiement menée entre janvier 2016 et avril 2017, quelque 160 000 compteurs Gazpar ont été installés dans 24 communes représentatives du territoire national. Ces premières installations ont donné satisfaction en termes de fonctionnement des matériels, de modalités de déploiement et d'acceptation par les consommateurs. Cette phase pilote a permis également de valider les modalités de mise à disposition des données télé-relevées aux clients et aux fournisseurs de gaz. En 2017, l'ensemble des régions de métropole ont été concernées par le déploiement intensif de Gazpar, avec quelque 700 000 dispositifs de comptage installés à fin décembre (en cumulé depuis le démarrage du déploiement en 2016), conformément aux objectifs. En parallèle, le déploiement des concentrateurs s'est poursuivi, pour atteindre près de 1 500 équipements qui assurent le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF. La très grande majorité des communes raccordées au réseau gaz naturel

a signé, au 1^{er} janvier 2018, une convention cadre d'hébergement pour la pose de concentrateurs sur des infrastructures communales.

Huit mois après son démarrage à grande échelle (dans l'ensemble des régions françaises de métropole), le déploiement généralisé et progressif est conforme à l'attendu, avec une acceptation du projet par les parties prenantes et les clients satisfaisante, confortant la démarche de concertation locale et d'écoute de GRDF.

Des installations de compteurs Gazpar «par opportunités» dès 2017

En parallèle du déploiement intensif, selon les opportunités qui se présentent, à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mise en service par exemple, des compteurs Gazpar peuvent être installés dès 2017. Ces compteurs ne seront pas automatiquement communicants; ils le deviendront lorsque seront installés à proximité des concentrateurs.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar accompagne les actions de maîtrise de l'énergie

Fin 2017, près de 500 000 compteurs télé-relevés permettent la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et des données mensuelles de consommation aux fournisseurs de gaz. Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis « Mon espace GRDF », espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils seront ainsi en mesure d'adopter de nouvelles pratiques énergétiques pour réduire leurs consommations, notamment grâce à des niveaux indicatifs de consommation et des éléments de comparaison, pour mieux évaluer leur consommation et se situer. Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour tous les acteurs impliqués dans la maîtrise de l'énergie, particulièrement les collectivités, d'enrichir leurs propres démarches territoriales en matière de planification et d'actions pour mettre en œuvre la transition énergétique.



Nanterre, Puteaux et Rueil-Malmaison, communes pilotes

Communes pionnières, engagées aux côtés de GRDF dans la phase pilote du déploiement, les villes de Nanterre, Puteaux et Rueil-Malmaison ont activement pris part à la concertation pour le déploiement des compteurs communicants gaz sur leurs territoires. Elles ont permis à GRDF de vérifier le bon fonctionnement de la solution dans des situations opérationnelles variées, de valider les modalités de déploiement, et de mettre en place les ressorts d'un accompagnement optimal des consommateurs.

Les premiers compteurs Gazpar ont ainsi été posés à Rueil-Malmaison en janvier 2016. À fin décembre 2017, quelque 40 775 dispositifs de comptage ont été installés, dans ces trois communes depuis le début du déploiement, par PHINELEC, entreprise désignée par GRDF. En parallèle, 8 concentrateurs ont également été déployés dans ces trois communes adhérant au Sigeif.

Le déploiement intensif dans ses trois communes pilotes est dorénavant finalisé, permettant à la grande majorité des consommateurs de bénéficier des avantages du compteur communicant gaz.

Autres communes du Sigeif, non pilotes du déploiement en 2016

19 communes du SIGEIF sont concernées par le démarrage du déploiement généralisé des compteurs Gazpar depuis mai 2017. À fin d'année 2017, quelque 84 098 compteurs ont été installés dans ces communes du Sigeif. Le déploiement des concentrateurs se poursuit également. 110 concentrateurs ont été installés sur 86 communes du Sigeif, pour couvrir les compteurs posés et préparer la couverture de ceux qui le seront dans les années à venir.

Progressivement, l'arrivée de ces nouveaux compteurs communicants gaz permettra aux consommateurs de bénéficier de leurs avantages, grâce à la mise à disposition de leurs données quotidiennes de consommation de gaz.

Liste des communes concernées :

Carrières-sur-Seine
Chatou
Courbevoie
Le Vésinet
Levallois-Perret
Neuilly-sur-Seine
Arcueil
Fontenay-aux-Roses
Sceaux
Épinay-sur-Seine
Pierrefitte-sur-Seine
Saint-Denis
Saint-Ouen
Villetaneuse
Alfortville
Ivry-sur-Seine
Maisons-Alfort
Vitry-sur-Seine
Chennevières-sur-Marne

5.6 L'écoute des collectivités et des clients

Satisfaction des collectivités territoriales

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2017, 1 200 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente: 97 % des élus et fonctionnaires territoriaux enquêtés déclarent avoir une «bonne image» de GRDF reconnu pour savoir concilier impératifs économiques et qualité de service. 91 % des interviewés voient GRDF comme un partenaire indispensable pour la transition énergétique de leur territoire et 90 % d'entre eux font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire ou leur proposer des solutions énergétiques compétitives et innovantes.

96 % des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF

93 % des répondants pensent que GRDF est transparent dans ses relations (+3 pts depuis 2015) et 96% des élus et fonctionnaires territoriaux des autorités concédantes sont satisfaits du respect des engagements du contrat de concession et de la qualité de la relation concessionnaire.

Cette confiance accordée à GRDF repose sur des exigences fortes de la part des collectivités, dont les principales attentes exprimées portent sur:

- la pédagogie et l'information sur les projets de mobilité durable, de biométhane et le déploiement des compteurs communicants,
- la connaissance et la compréhension des données de consommation énergétique,
- la complémentarité des réseaux dans leurs démarches de planification énergétique.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Un dispositif dématérialisé d'écoute de la satisfaction client est en place depuis le premier trimestre 2015 et permet, via des questionnaires en ligne, la mesure «à chaud» de la satisfaction des clients sur les événements suivants:

- Raccordement avec/sans extension réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client (Accueil Distributeur)
- Dépannage

Ces événements mettent en relation physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.

Les résultats de la satisfaction sur ces événements ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

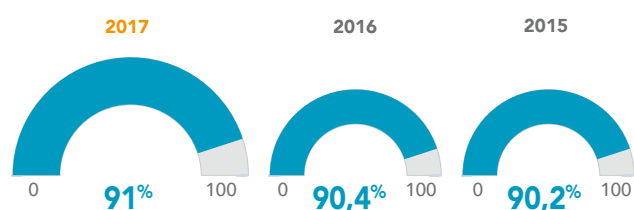
En vision nationale, sur 2017 le progrès a été de 1 à 2 points selon les événements et certains d'entre eux dépassent même les 90 % de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF d'ici fin 2018;

Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel des clients se déclarant «pas du tout satisfaits» qui soutient la démarche d'amélioration. En 2017, tous événements confondus, il s'agit de 1 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement sont identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

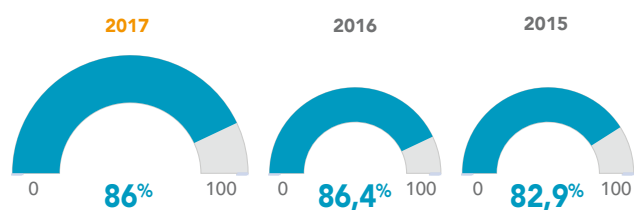
Ces clients ont salué positivement cette initiative de rappel, et bon nombre d'entre eux ont témoigné de leur satisfaction à l'issue de l'échange.

■ **TAUX DE SATISFACTION DES PARTICULIERS
LORS D'UN RACCORDEMENT
(AVEC OU SANS EXTENSION) - HORS COLLECTIF***



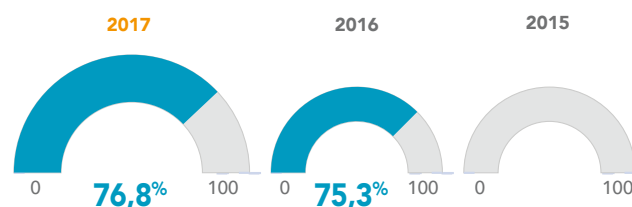
* Sur votre région GRDF

■ **TAUX DE SATISFACTION DES PARTICULIERS
LORS D'UNE MISE EN SERVICE AVEC INTERVENTION***



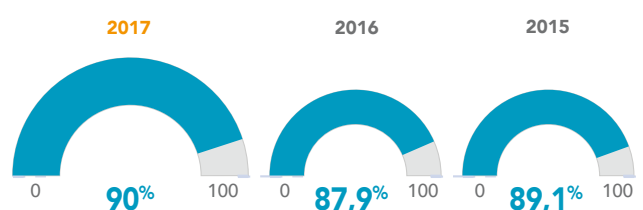
* Sur votre région GRDF

■ TAUX DE SATISFACTION DES PARTICULIERS POUR L'ACCUEIL DISTRIBUTEUR*



* Sur votre région GRDF

■ TAUX DE SATISFACTION DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS POUR L'ACCUEIL DÉPANNAGE GAZ / EXPLOITATION MAINTENANCE*



* Sur votre région GRDF

Satisfaction des clients industriels et tertiaires

Le dispositif de mesure de satisfaction sur ce segment de clients a été interrompu en 2016. Des réflexions sont actuellement en cours afin de le redéfinir. En 2018, les axes d'améliorations de la satisfaction des clients industriels et tertiaires s'orientent vers l'enrichissement des informations apportées lors des différentes interactions avec GRDF (informations proactives de prise en charge des demandes, visibilité des délais, ...).

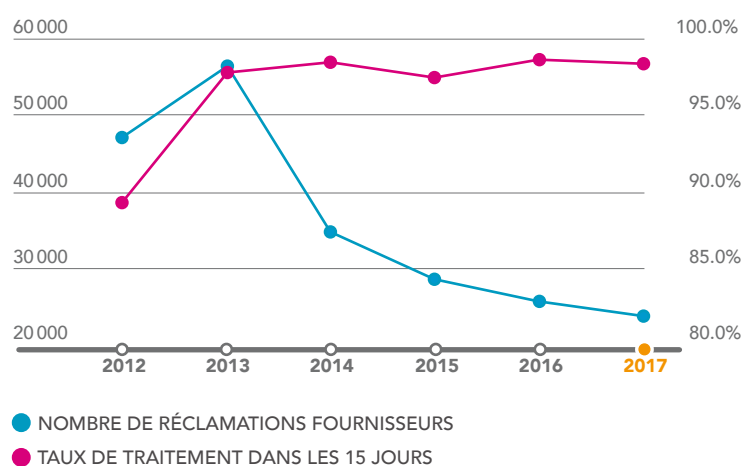


La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients a été en forte décroissance entre 2013 et 2015. La baisse s'est poursuivie dans une moindre mesure depuis avec une décroissance de l'ordre de 10 % par an sur ces trois dernières années. Au-delà des progrès engendrés, cette baisse s'explique également par le transfert d'une partie des réclamations qui étaient auparavant émises auprès des fournisseurs et pour lesquelles les clients s'adressent maintenant directement à GRDF.

Le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs se stabilise au-dessus de 98 %, avec un délai moyen de réponse de 6 jours.

■ ÉVOLUTION RÉCLAMATIONS FOURNISSEURS



05 La gestion du réseau et de la clientèle

Sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 99,45%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Pour les réclamations émises directement par les clients, le constat est à l'inverse de celui des réclamations fournisseurs, et la tendance est à l'augmentation progressive du nombre depuis 2014 car :

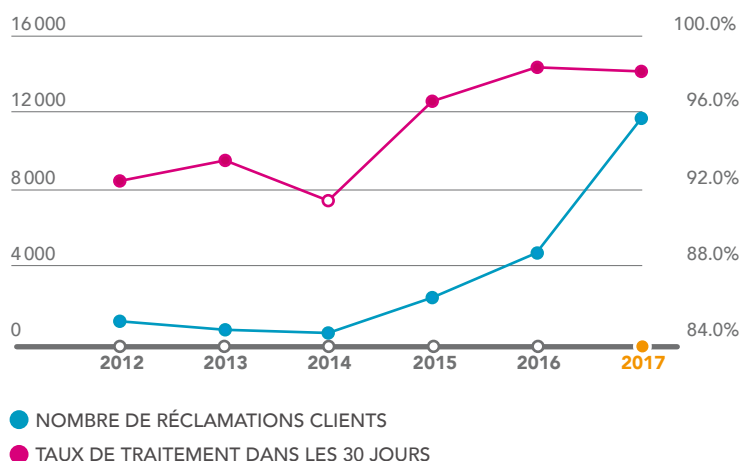
- GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
- GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
- Enfin une meilleure qualification de réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.

Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par la généralisation, lancée dans toute la France en mai 2017, du déploiement des compteurs communicants Gazpar. Il se poursuivra jusqu'en 2022.

À cette occasion et du fait de la volumétrie des interactions impliquées par ce déploiement, une augmentation des réclamations est observée sur tout le territoire, elle est plus ou moins marquée localement selon les périodes d'installation effective des nouveaux compteurs. A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations reste relativement stable par rapport à 2016. Enfin, le nombre de réclamations liées au déploiement généralisé des compteurs communicants Gazpar est à relativiser car, avec plus de 530 000 compteurs posés entre mai et décembre 2017, il représente un taux de réclamation de l'ordre de 1%.

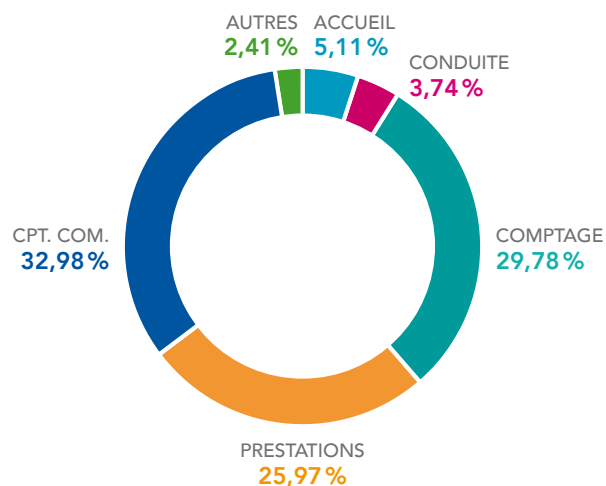
Le délai de traitement se stabilise à 98 % de réponses en moins de 30 jours.

■ ÉVOLUTION RÉCLAMATIONS CLIENTS

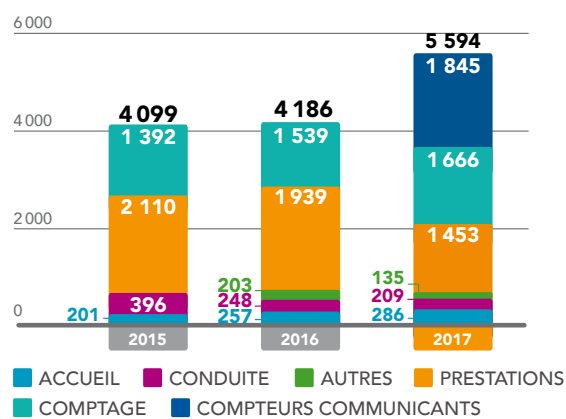


Les réclamations sur votre concession

■ RÉPARTITION DES MOTIFS DE RÉCLAMATIONS EN 2017



■ HISTORIQUE DES MOTIFS DE RÉCLAMATIONS



En 2017 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 99,64%



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

06

L'économie de la concession

6.1	Préambule aux notions économiques	82
6.2	Les investissements sur votre concession	83
6.3	Le compte d'exploitation de votre concession	90
6.4	Les recettes et charges de votre concession	96
6.5	La valorisation du patrimoine	107

6.1 Préambule aux notions économiques



Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est conforme au «Décret 2016-495 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes». Vous trouverez dans ce chapitre :

- Le compte rendu de réalisation de la politique d'investissement et de développement des réseaux, à l'échelle de votre concession
- Le compte d'exploitation de votre concession
- Une vision synthétique de l'inventaire valorisé des ouvrages

Les données présentées dans ce compte rendu constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service «Plateforme de Données» accessible depuis «Ma Concession Gaz», l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site grdf.fr.

6.2 Les investissements sur votre concession

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité *stricto sensu* de 4 ans).
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 850 millions d'euros en 2017, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit «multifluide» et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements

Les investissements sont rapportés suivant deux approches: les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations sur 2017. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations ;)

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations lorsqu'elles correspondent aux mises en service dans l'année, ou bien au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur application effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (i.e. immobilisations) par famille d'ouvrages.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR FAMILLE D'OUVRAGES MISES EN SERVICE (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	2015
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	51 021 132	50 465 900	39 231 109
Premier établissement	12 647 729	11 383 729	13 812 976
Canalisations de distribution	5 531 966	4 326 737	5 508 361
Branchements	6 727 306	6 308 069	7 050 410
Branchements - Individuels	5 748 356	5 395 173	5 947 652
Branchements - Collectifs	578 670	550 813	572 758
Branchements - Conduites es	224 890	264 459	302 644
Branchements - Conduites d'immeubles	175 389	97 622	227 355
Installations techniques	388 456	748 922	1 254 203
Postes de détente	127 177	123 340	261 423
Protection Cathodique	—	—	235 989
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—
Autres équipements	261 279	625 581	756 791
Génie Civil	—	—	—
Terrains	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—
Aménagements	—	—	—
Renouvellement	38 406 794	39 082 171	25 418 132
Canalisations de distribution	22 145 851	22 010 000	12 878 563
Branchements	15 986 094	16 762 831	11 627 822
Branchements - Individuels	10 229 855	9 568 346	4 749 432
Branchements - Collectifs	4 169 640	4 661 615	2 803 821
Branchements - Conduites es	611 119	1 377 736	1 910 032
Branchements - Conduites d'immeubles	975 477	1 155 133	2 164 536
Installations techniques	274 849	309 339	911 746
Postes de détente	274 849	292 193	632 202
Protection Cathodique	—	5 022	279 544
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—
Autres équipements	—	12 123	—
Génie Civil	—	—	—
Terrains	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—
Aménagements	—	—	—

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR FAMILLE D'OUVRAGES MISES EN SERVICE (MONTANT EN EUROS)			
	2017	2016	2015
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	29 209 906	38 738 577	16 422 019
Canalisations de distribution	—	—	—
Installations techniques	3 142 334	2 079 640	1 537 579
Postes de détente	—	—	—
Protection Cathodique	—	—	—
Postes clients et équipements de télérelevé	3 131 874	2 077 366	1 530 830
Autres équipements	10 460	2 273	6 749
Génie Civil	—	—	—
Terrains	1 005	—	201
Mobilier et Matériels Divers	2 187 182	2 443 195	1 509 054
Aménagements	2 575 201	1 508 323	1 951 541
Compteurs	12 296 723	5 019 723	4 335 889
Véhicules et engins d'exploitation	1 185 229	1 183 023	1 218 843
Immobilisations incorporelles	8 068 726	26 504 671	5 868 908
Projets informatiques	3 592 521	24 962 496	5 821 737
Autres immobilisations incorporelles	4 476 204	1 542 175	47 170

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS ET PRÉVISIONNELS PAR FINALITÉ FLUX (MONTANT EN EUROS)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	67 937 282	76 859 154	88 353 825	105 288 221	112 700 734	107 277 512
Développement du réseau	10 853 827	9 678 362	10 671 189	10 460 000	10 630 000	10 440 000
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	5 331 606	5 082 213	4 849 121	5 050 000	5 070 000	5 080 000
sans extension	4 171 680	4 175 533	3 966 530	4 090 000	4 100 000	4 110 000
avec extension	1 159 926	906 679	882 590	960 000	970 000	970 000
Lotissements, zones d'aménagement	1 693 334	1 068 040	1 566 019	1 510 000	1 500 000	1 500 000
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	3 690 017	3 237 175	3 939 943	3 800 000	3 810 000	3 810 000
sans extension	1 910 115	2 284 947	2 396 197	2 250 000	2 280 000	2 280 000
avec extension	1 779 902	952 228	1 543 746	1 550 000	1 530 000	1 530 000
Raccordements biométhane (injection,...) et GNV	1 556	290 932	316 105	100 000	250 000	50 000
Dont raccordement en concession	1 556	290 932	316 105	100 000	250 000	50 000
Dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession	—	—	—	—	—	—
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	137 312	—	—	—	—	—
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	5 577 396	7 427 122	8 650 574	8 300 000	8 100 000	7 900 000
Adaptation et sécurisation des ouvrages	28 610 451	34 138 247	33 601 537	33 266 923	32 995 817	33 125 817
Investissements de structure des ouvrages	2 972 182	4 253 513	2 633 052	2 940 000	1 900 000	930 000
Dont restructurations et renforcements	574 234	131 184	68 347	140 000	—	30 000
Dont schéma de vannage	2 397 948	4 122 329	2 564 705	2 800 000	1 900 000	900 000
Modernisation des ouvrages	24 446 442	28 797 535	29 971 337	29 820 000	30 680 000	31 780 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	13 802 454	19 621 593	21 328 680	21 100 000	21 400 000	21 600 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	6 356 232	5 131 261	4 745 900	4 700 000	5 300 000	6 200 000
Autres investissements de modernisation	4 287 755	4 044 680	3 896 757	4 020 000	3 980 000	3 980 000
Modernisation de la cartographie	1 191 825	1 087 198	997 147	506 923	415 817	415 817
Comptage	5 057 844	7 303 601	15 659 194	24 923 144	43 952 412	40 178 622
Projet Compteurs Communicants Gaz	1 804	2 618 948	10 884 489	22 698 822	41 450 944	37 677 155
Postes de livraison clients	1 281 038	1 420 198	1 258 846	1 260 000	1 240 000	1 240 000
Compteurs et télérelevé	3 775 001	3 264 454	3 515 858	964 321	1 261 467	1 261 467
Autres	17 837 763	18 311 820	19 771 329	28 338 153	17 022 505	15 633 073
Logistique	4 574 476	6 115 262	7 471 792	8 016 852	8 049 693	8 032 691
Véhicules	1 218 843	1 183 023	1 185 229	1 199 691	1 198 394	1 198 394
Immobilier	1 903 565	2 403 366	3 793 863	4 338 353	4 130 634	4 130 634
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,...)	1 452 067	2 528 873	2 492 699	2 478 807	2 720 664	2 703 662
Système d'information	13 263 286	12 196 558	12 299 537	20 321 301	8 972 812	7 600 381

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières

années (soit 300 K€ sur 3 ans). Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2018, 2019, 2020 ne sont pas renseignés.

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas délibérément choisis par GRDF. Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans.
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissements prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

- Les prévisions d'investissements Modernisation de la cartographie et Compteurs et télérelevé sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.
- Les prévisions d'investissements Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) et Système d'information sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national.



6.3 Le compte d'exploitation de votre concession

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession (comme dans un service public dont le tarif est fixé par le contrat). Cependant il reste important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin qu'elle puisse apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour mettre en lumière cette contribution à la péréquation, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,

- la part locale de la performance de GRDF (au regard des principes de régulation incitative).

Ces trois notions sont détaillées ci-après.

Le compte d'exploitation synthétique

COMPTE D'EXPLOITATION SYNTHÉTIQUE (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	Proforma 2015
Produits	338 559 179	347 540 630	319 030 477
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	314 209 532	326 979 003	300 333 069
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 349 647	20 561 626	18 697 407
Recettes acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréq.	—	—	—
Charges	314 997 441	307 450 630	309 789 783
Charges d'exploitation	181 184 356	176 645 928	169 520 870
Charges liées investissements sur les biens concédés	107 560 179	107 030 704	118 647 359
Charges liées investissements autres biens	26 252 904	23 773 997	21 621 553
Total	23 561 738	40 089 999	9 240 694
Dont impact climatique	-1 582 396	7 894 330	-9 465 316
Dont contribution de la concession à la péréq. tarifaire	- 132 930	6 269 498	14 157 869
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise	25 277 022	25 925 878	4 547 609

Rappels

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie au système de solidarité national.

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'utilisateurs, de la consommation de chaque utilisateur et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et

donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine «des quantités acheminées à climat de référence» (ou «climat moyen») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques: prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires: prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation «à climat moyen» client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne «impact climatique» du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF récupère (restitue) après des usagers cet impact climatique.



La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,

- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs: le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La «valeur» de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables: mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2017

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) de septembre 2014: il s'agit pour GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire

des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1^{er} juillet 2017, il a évolué de -2.05 % par rapport au tarif au 30 juin 2016. Cette évolution tient compte de la trajectoire d'évolution annuelle décidée par la CRE, à savoir l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

Au 1^{er} juillet 2017,
le tarif a baissé
de 2,05 %

La part locale de la performance nationale de GRDF

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Lorsque ce chiffre est positif, les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

En outre, l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016 du tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation -0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

Suite à une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

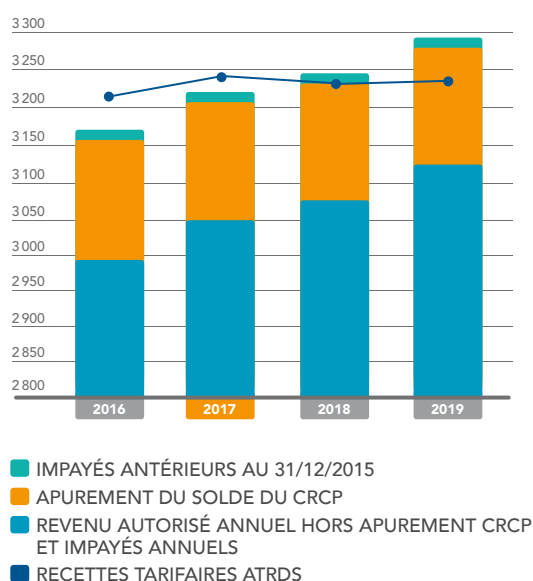
Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1^{er} juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 en IPC-0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF reçoit plus de revenu en 2017 et moins de revenu en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.



Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels.

6.4 Les recettes et charges de votre concession

RECETTES ACHÈMINEMENT ET HORS ACHÈMINEMENT (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	2015
Produits	338 559 179	347 540 630	319 030 477
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	314 209 532	326 979 003	300 333 069
Recettes pour acheminement du gaz naturel (T1-T2)	228 100 084	236 023 362	217 522 275
Recettes pour acheminement du gaz naturel (T3-T4-TP)	86 109 447	90 955 641	82 810 794
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 349 647	20 561 626	18 697 407
Recettes liées aux prestations du catalogue	16 922 670	17 229 909	16 077 013
Recettes liées aux prestations ponctuelles	8 483 563	8 249 865	7 753 733
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de branchements	5 367 528	4 922 014	4 118 180
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	3 116 034	3 327 851	3 635 553
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	—	—	—
Recettes liées aux prestations récurrentes	8 435 972	8 961 399	8 299 281
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	5 773 806	5 970 198	5 871 244
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	2 662 165	2 991 200	2 428 036
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	3 134	18 645	32 688
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	3 488 757	3 037 130	2 053 074
Autres recettes	3 938 219	294 586	558 629
Rec ach du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréq.	—	—	—
Cas 1 : Com. Amont GRDF - Com. Aval GRDF / Rec. théo.	—	—	—
Cas 2 : Com. Amont GRDF - Com. Aval Autres / Rec. réel.	—	—	—

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Évolution de la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Courant 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profil », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des

usagers ainsi que sur un panel de clients ayant déjà des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.



Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes: les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf: « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession. La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes: mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif

acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes

Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit de :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 10 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50 % du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50 % est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47 % du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3 % du tarif de distribution).

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.



Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

CHARGES D'EXPLOITATION (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	2015
Charges d'exploitation de la concession	181 184 356	176 645 928	169 520 870
Main d'œuvre	71 910 398	67 290 185	66 537 505
Achats de matériel, fournitures et énergie	13 000 054	16 570 103	17 046 581
Sous-traitance	11 664 180	11 843 655	10 727 100
Autres charges d'exploitation	64 699 587	61 665 322	55 039 418
Dont immobilier	14 262 093	13 705 289	13 839 655
Dont informatique, poste et telecom	12 453 775	7 920 670	5 429 729
Dont assurances	5 007 248	6 663 240	5 878 482
Dont entretien des véhicules et carburant	770 573	1 081 915	975 492
Dont communication et développement des usages du gaz nature	3 551 267	3 710 384	3 351 003
Dont autres	4 304 944	8 022 196	6 867 647
Dont charges liées aux prestations complémentaires	24 349 684	20 561 626	18 697 407
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	—	—	—
Redevances	3 293 659	3 286 466	3 194 636
Dont redevance contractuelle	2 977 402	2 925 683	2 895 141
Dont charges liées aux prestations complémentaires	316 256	360 783	299 494
Impôts et taxes	4 561 961	4 618 091	4 398 364
Dont CVAE et taxes foncières	4 540 665	4 599 394	4 389 150
Dont autres impôts et taxes	21 296	18 696	9 213
Contribution des fonctions centrales mutualisées	12 054 515	11 372 103	12 577 264

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types: les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement)

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. En effet le principe même de la délégation de service public est de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'un seul service, ou d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
 - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
 - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
 - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,...) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne mélangera pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Concernant la rubrique « charges liées aux prestations complémentaires » : ces charges ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix

méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale. Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,9 % pour 2015, de 6,2 % pour 2016 et de 6,8 % pour 2017.

La nouvelle organisation des activités d'intervention

Courant 2017, GRDF a réorganisé ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes mais ont choisi l'un des deux distributeurs. La couverture du territoire national était historiquement assurée par des unités qui combinaient des activités électriques (80 % de l'activité) et gaz (20 % de l'activité). En reprenant en propre ces activités clientèle GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais réglementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2017 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

En 2017, 2 nouvelles clés ont été créées pour prendre en compte les nouvelles activités de GRDF :

- le nombre de sites biométhane sur la concession pour ventiler les charges qui relèvent de l'exploitation des sites biométhane,
- le nombre de compteurs communicants déployés dans l'année sur la concession pour ventiler les coûts liés à ces compteurs.

À l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 42 % des charges d'exploitation de GRDF pour 2014, 43 % pour 2015 et 39 % pour 2016.

En moyenne, les charges sont affectées de cette manière : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (cf : chapitre « une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	TOTAL
Fct. Centrales	0,0%	6,8%	6,8%
Nationale	1,7%	23,7%	25,4%
Régionale	14,3%	15,3%	29,6%
Infrarégionale	4,5%	2,3%	6,8%
Locale	25,5%	6,0%	31,5%
TOTAL	45,9%	54,1%	100,0%

Les charges d'investissement de la concession

CHARGES D'INVESTISSEMENTS (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	2015
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	107 554 570	107 030 704	118 647 359
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	42 830 106	41 876 177	45 952 164
Branchements - Individuels	20 073 076	19 236 586	20 869 531
Branchements - Collectifs	7 158 002	6 919 881	7 523 521
Branchements - Conduites es	10 030 177	10 149 195	11 331 803
Branchements - Conduites d'immeubles	5 568 849	5 570 513	6 227 308
Premier établissement hors branchements	26 659 636	27 587 602	31 336 917
Canalisations de distribution	24 437 249	25 325 739	28 833 441
Installations techniques	2 222 386	2 261 863	2 503 475
Postes de détente	1 309 293	1 360 528	1 558 931
Protection Cathodique	316 300	326 552	359 794
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—
Autres équipements	596 793	574 782	584 749
Génie Civil	—	—	—
Terrains	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—
Aménagements	—	—	—
Renouvellement hors branchements	38 064 827	37 566 924	41 358 277
Canalisations de distribution	37 476 016	36 974 478	40 724 425
Installations techniques	588 811	592 445	633 851
Postes de détente	449 625	449 722	487 862
Protection Cathodique	136 933	139 744	143 850
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—
Autres équipements	2 251	2 978	2 139
Génie Civil	—	—	—
Terrains	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—
Aménagements	—	—	—

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis parla CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95 % en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95 % des ouvrages). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1^{er} juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).

Tel que : $CCN_N = R_N + CF_N$

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financé par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).

Tel que : $R_1 = V_1 \div D$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{\text{DébutAnnée}}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N = (VNR_N^{\text{DébutAnnée}}) \div (D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$$VNR_N^{\text{DébutAnnée}} = VNR_{N-1}^{\text{FinAnnée}} \times \text{Inflation}$$

$$VNR_N^{\text{FinAnnée}} = VNR_N^{\text{DébutAnnée}} - R_N$$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1). Tel que : $CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{\text{DébutAnnée}}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N). Tel que : $CF_N = VNR_N^{\text{DébutAnnée}} \times T_N$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5 %.

06 L'économie de la concession

A noter: les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004: cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Exemple: GRDF investit 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5 % sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1 %

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. rééval.	Coût de financ.	Charges d'invest.
1	450	$(450-10) = 440$	$450/45 = 10$	$450*5\% = 22,5$	$10+22,5 = 32,5$
2	$440*1,01 = 444,4$	$(444,4-10,1) = 434,3$	$444,4/44 = 10,1$	$444,4*5\% = 22,2$	$10,1+22,2 = 32,3$
...					
45	$15,3*1,01 = 15,5$	$(15,5-15,5) = 0$	$15,5/1 = 15,5$	$15,5*5\% = 0,8$	$15,5+0,8 = 16,3$

Les charges d'investissement hors concession

CHARGES D'INVESTISSEMENTS (MONTANT EN EUROS)

	2017	2016	2015
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	26 252 904	23 773 997	21 621 553
Canalisations de distribution	—	—	—
Installations techniques	2 907 394	2 830 852	2 951 899
Postes de détente	20 680	20 908	23 782
Protection Cathodique	1 300	1 337	1 474
Postes clients et équipements de télérelevé	2 871 866	2 794 584	2 909 414
Autres équipements	13 547	14 022	17 227
Génie Civil	20 457	21 272	24 432
Terrains	33 748	33 859	40 975
Mobilier et Matériels Divers	1 735 860	1 532 817	1 406 018
Aménagements	2 549 176	2 384 700	2 416 219
Compteurs	5 750 194	5 283 376	5 727 459
Véhicules et engins d'exploitation	1 119 105	1 041 658	1 011 296
Immobilisations incorporelles	12 136 967	10 645 457	8 043 251
Projets informatiques	9 061 522	9 987 120	7 992 675
Autres immobilisations incorporelles	3 075 445	658 337	50 575

6.5 La valorisation du patrimoine

Les origines de financement

Connaître l'origine de financement des ouvrages (à savoir qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages) est une demande forte des autorités concédantes. Il en est de même des attentes liées à la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

ORIGINE DE FINANCEMENT (MONTANT EN EUROS)

	Financée par GRDF 2017	Financée par Autorité Concédante 2017	Financée par des tiers 2017
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	1 584 338 248	—	67 064 987
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	647 895 159	—	47 198 892
Branchements - Individuels	303 886 589	—	14 524 389
Branchements - Collectifs	107 764 405	—	4 229 904
Branchements - Conduites es	152 836 034	—	20 362 344
Branchements - Conduites d'immeubles	83 408 130	—	8 082 253
Premier établissement hors branchements	395 369 245	—	11 680 176
Canalisations de distribution	363 189 081	—	11 381 193
Installations techniques	32 130 701	—	298 982
Postes de détente	20 593 491	—	104 189
Protection Cathodique	4 297 808	—	193 292
Autres équipements	7 239 401	—	1 500
Génie Civil	49 462	—	—
Renouvellement hors branchements	540 947 151	—	8 185 919
Canalisations de distribution	532 557 076	—	8 171 994
Installations techniques	8 390 075	—	13 924
Postes de détente	6 725 555	—	13 924
Protection Cathodique	1 629 301	—	—
Autres équipements	35 218	—	—

06 L'économie de la concession

ORIGINE DE FINANCEMENT (MONTANT EN EUROS)

	Financée par GRDF 2017	Financée par Autorité Concédante 2017	Financée par des tiers 2017
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	259 915 491	—	—
Installations techniques	34 697 472	—	—
Postes de détente	302 616	—	—
Protection Cathodique	22 592	—	—
Postes clients et équipements de télérelevé	29 067 029	—	—
Autres équipements	5 305 234	—	—
Génie Civil	498 020	—	—
Terrains	89 004	—	—
Mobilier et Matériels Divers	17 295 873	—	—
Aménagements	21 844 449	—	—
Compteurs	73 926 737	—	—
Véhicules et engins d'exploitation	9 513 918	—	—
Immobilisations incorporelles	102 050 016	—	—
Projets informatiques	79 006 708	—	—
Autres immobilisations incorporelles	23 043 308	—	—



La valeur nette réévaluée de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer

à travers la part acheminement de leur facture. En effet, le système de régulation repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

VALORISATION DU PATRIMOINE (MONTANT EN EUROS)

	VNR début d'année 2017	VNR fin d'année 2017	Remb. Eco. Réeval. 2017	Coût de Financement 2017	Charges d'investissement 2017
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	1 090 461 098	1 076 880 530	52 097 166	55 463 013	107 560 179
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	471 676 569	470 508 639	18 811 999	24 018 106	42 830 106
Branchements - Individuels	225 818 620	230 255 537	8 464 162	11 608 914	20 073 076
Branchements - Collectifs	81 136 613	81 605 143	3 015 291	4 142 711	7 158 002
Branchements - Conduites montantes	101 431 124	96 918 019	4 948 385	5 081 792	10 030 177
Branchements - Conduites d'immeubles	63 290 211	61 729 938	2 384 160	3 184 688	5 568 849
Premier établissement hors branchements	242 751 903	232 811 590	14 418 971	12 240 665	26 659 636
Canalisations de distribution	221 744 895	212 829 619	13 250 421	11 186 828	24 437 249
Installations techniques	21 007 008	19 981 970	1 168 549	1 053 837	2 222 386
Postes de détente	13 262 169	12 713 195	643 864	665 428	1 309 293
Protection Cathodique	2 593 964	2 407 321	186 636	129 663	316 300
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—	—	—
Autres équipements	5 150 874	4 861 453	338 048	258 744	596 793
Génie Civil	—	—	—	—	—
Terrains	—	—	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—	—	—
Aménagements	—	—	—	—	—
Renouvellement hors branchements	376 032 625	373 560 301	18 866 195	19 204 241	38 070 436
Canalisations de distribution	370 301 620	367 986 090	18 566 867	18 914 264	37 481 132
Installations techniques	5 731 005	5 574 210	299 327	289 976	589 304
Postes de détente	4 620 504	4 545 177	215 442	234 388	449 831
Protection Cathodique	1 099 918	1 017 963	81 938	54 995	136 933
Postes clients et équipements de télérelevé	—	—	—	—	—
Autres équipements	10 582	11 069	1 946	592	2 538
Génie Civil	—	—	—	—	—
Terrains	—	—	—	—	—
Mobilier et Matériels Divers	—	—	—	—	—
Aménagements	—	—	—	—	—

06 L'économie de la concession

VALORISATION DU PATRIMOINE (MONTANT EN EUROS)

	VNR début d'année 2017	VNR fin d'année 2017	Remb. Eco. Réeval. 2017	Coût de Financement 2017	Charges d'investissement 2017
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	110 046 880	114 930 727	20 154 170	6 098 733	26 252 904
Canalisations de distribution	—	—	—	—	—
Installations techniques	11 638 212	11 674 386	2 269 733	637 660	2 907 394
Postes de détente	232 608	223 558	9 049	11 630	20 680
Protection Cathodique	7 759	6 846	912	387	1 300
Postes clients et équipements de télérelevé	11 356 601	11 405 762	2 248 489	623 377	2 871 866
Autres équipements	41 243	38 219	11 282	2 265	13 547
Génie Civil	200 790	190 370	10 420	10 037	20 457
Terrains	674 968	674 968	—	33 748	33 748
Mobilier et Matériels Divers	5 885 472	6 078 260	1 406 377	329 483	1 735 860
Aménagements	10 499 217	10 368 914	1 979 308	569 867	2 549 176
Compteurs	35 989 817	42 997 140	3 689 735	2 060 458	5 750 194
Véhicules et engins d'exploitation	3 178 380	3 422 898	932 659	186 445	1 119 105
Immobilisations incorporelles	41 980 021	39 523 788	9 865 934	2 271 032	12 136 967
Projets informatiques	24 574 256	19 806 454	7 769 620	1 291 901	9 061 522
Autres immobilisations incorporelles	17 405 765	19 717 334	2 096 314	979 130	3 075 445

Vous retrouverez l'ensemble de ces données sur la « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Sont également disponibles des données plus détaillées sur :

- Les recettes Acheminement,
- Les recettes Hors Acheminement,
- La Valorisation de votre Patrimoine ouvrage par ouvrage,
- Les Investissements Réalisés ouvrage par ouvrage.



Annexes



VENTILATION DU RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION À FIN 2017

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	3 965	6 350	10 315
77108	CHELLES	16 647	129 676	146 323
77139	COURTRY	—	18 853	18 853
77294	MITRY-MORY	2 615	68 683	71 298
77450	SERVON	—	20 424	20 424
77479	VAIRES-SUR-MARNE	4 850	29 215	34 065
77514	VILLEPARISIS	2 805	55 484	58 289
78073	BOIS-D'ARCY	5 308	31 621	36 929
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	5 853	27 240	33 093
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	11 353	47 752	59 105
78146	CHATOU	17 087	50 574	67 661
78158	LE CHESNAY	9 732	38 617	48 349
78190	CROISSY-SUR-SEINE	3 395	30 112	33 507
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 365	22 238	23 603
78322	JOUY-EN-JOSAS	1 066	21 923	22 989
78358	MAISONS-LAFFITTE	14 449	52 150	66 599
78418	MONTESSON	5 444	36 115	41 559
78524	ROCQUENCOURT	28	8 674	8 702
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	9 635	31 113	40 748
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	4 981	40 970	45 951
78646	VERSAILLES	21 635	131 326	152 961
78650	LE VÉSINET	12 045	54 888	66 933
78686	VIROFLAY	7 917	27 807	35 724
91044	BALLAINVILLIERS	—	18 424	18 424
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	—	19 480	19 480
91136	CHAMPLAN	233	13 813	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	9 191	32 202	41 393
91215	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	—	20 414	20 414
91312	IGNY	1 531	34 303	35 834
91345	LONGJUMEAU	7 371	39 545	46 916
91363	MARCOUSSIS	252	29 480	29 732
91377	MASSY	6 275	64 916	71 191
91432	MORANGIS	3 398	38 905	42 303
91458	NOZAY	—	18 790	18 790
91471	ORSAY	7 027	50 358	57 385
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	—	21 185	21 185
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	14 513	32 860	47 373
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	395	36 082	36 477
91689	WISSOUS	7 482	21 771	29 253
92002	ANTONY	62 522	68 047	130 569
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	23 146	68 117	91 263
92007	BAGNEUX	10 470	41 823	52 293
92009	BOIS-COLOMBES	11 356	29 964	41 320
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	25 121	66 011	91 132
92014	BOURG-LA-REINE	13 017	20 975	33 992
92019	CHÂTENAY-MALABRY	14 236	46 575	60 811

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
92020	CHÂTILLON	13 007	32 874	45 881
92022	CHAVILLE	22 214	15 132	37 346
92023	CLAMART	39 347	66 934	106 281
92024	CLICHY	12 153	27 327	39 480
92025	COLOMBES	24 885	101 605	126 490
92026	COURBEVOIE	10 306	48 783	59 089
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	13 246	27 693	40 939
92033	GARCHES	13 945	27 554	41 499
92035	LA GARENNE-COLOMBES	11 205	23 621	34 826
92036	GENNEVILLIERS	12 679	70 625	83 304
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	18 053	46 506	64 559
92044	LEVALLOIS-PERRET	5 916	29 827	35 743
92046	MALAKOFF	16 817	27 356	44 173
92047	MARNES-LA-COQUETTE	2 496	7 301	9 797
92048	MEUDON	26 778	53 215	79 993
92049	MONTRouGE	16 914	27 020	43 934
92050	NANTERRE	11 047	115 906	126 953
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	7 494	52 696	60 190
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 153	40 102	43 255
92062	PUTEAUX	4 968	27 454	32 422
92063	RUEIL-MALMAISON	23 437	122 018	145 455
92064	SAINT-CLOUD	18 549	40 257	58 806
92071	SCEAUX	12 991	30 535	43 526
92072	SÈVRES	17 979	29 720	47 699
92073	SURESNES	6 343	49 245	55 588
92075	VANVES	7 666	19 658	27 324
92076	VAUCRESSON	1 695	29 104	30 799
92077	VILLE-D'AVRAY	4 718	17 169	21 887
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2 176	30 714	32 890
93001	AUBERVILLIERS	19 411	65 997	85 408
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	55 558	119 416	174 974
93006	BAGNOLET	9 374	30 100	39 474
93007	LE BLANC-MESNIL	35 849	75 877	111 726
93008	BOBIGNY	13 546	60 721	74 267
93010	BONDY	18 568	64 308	82 876
93013	LE BOURGET	8 762	16 884	25 646
93027	LA COURNEUVE	19 378	37 736	57 114
93029	DRANCY	49 524	75 163	124 687
93030	DUGNY	735	17 308	18 043
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	17 671	54 320	71 991
93032	GAGNY	21 213	76 373	97 586
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	1 894	8 618	10 512
93045	LES LILAS	12 200	12 186	24 386
93046	LIVRY-GARGAN	18 124	82 378	100 502
93047	MONTFERMEIL	6 937	55 905	62 842
93048	MONTREUIL	25 557	118 945	144 502
93049	NEUILLY-PLAISANCE	10 088	35 863	45 951

VENTILATION DU RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION À FIN 2017

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
93051	NOISY-LE-GRAND	9 833	101 966	111 799
93053	NOISY-LE-SEC	11 772	56 381	68 153
93055	PANTIN	11 685	45 320	57 005
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	34 526	16 103	50 629
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	15 315	32 891	48 206
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	6 595	9 067	15 662
93062	LE RAINCY	7 146	29 459	36 605
93063	ROMAINVILLE	12 899	30 942	43 841
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	5 533	64 046	69 579
93066	SAINT-DENIS	26 811	93 997	120 808
93070	SAINT-OUEN	16 913	40 331	57 244
93071	SEVRAN	15 837	62 955	78 792
93072	STAINS	31 520	36 041	67 561
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	21 141	81 639	102 780
93074	VAUJOURS	—	17 526	17 526
93077	VILLEMOMBLE	6 289	62 117	68 406
93078	VILLEPINTE	16 075	62 101	78 176
93079	VILLETANEUSE	2 780	19 565	22 345
94002	ALFORTVILLE	13 256	39 033	52 289
94003	ARCUEIL	10 053	30 895	40 948
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	3 123	34 465	37 588
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	9 198	32 258	41 456
94015	BRY-SUR-MARNE	5 137	37 626	42 763
94016	CACHAN	21 100	24 988	46 088
94018	CHARENTON-LE-PONT	6 934	20 350	27 284
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	4 707	42 968	47 675
94021	CHEVILLY-LARUE	9 316	22 552	31 868
94022	CHOISY-LE-ROI	20 590	42 247	62 837
94028	CRÉTEIL	32 920	83 534	116 454
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	16 515	62 185	78 700
94034	FRESNES	12 730	30 279	43 009
94037	GENTILLY	6 945	16 631	23 576
94038	L'HAY-LES-ROSES	24 569	36 546	61 115
94041	IVRY-SUR-SEINE	12 192	62 289	74 481
94042	JOINVILLE-LE-PONT	10 743	28 303	39 046
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	3 085	21 952	25 037
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	2 494	41 262	43 756
94046	MAISONS-ALFORT	32 342	52 500	84 842
94047	MANDRES-LES-ROSES	955	17 824	18 779
94048	MAROLLES-EN-BRIE	—	12 262	12 262
94052	NOGENT-SUR-MARNE	14 232	35 690	49 922
94054	ORLY	20 017	25 898	45 915
94056	PERIGNY	—	7 479	7 479
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	22 545	53 218	75 763
94065	RUNGIS	—	27 531	27 531
94067	SAINT-MANDÉ	5 007	15 933	20 940
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	94 960	103 330	198 290

(SUITE ET FIN)

Longueur en mètres - Maille SIGEIF

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
94069	SAINT-MAURICE	2 873	10 970	13 843
94073	THIAIS	12 460	40 948	53 408
94076	VILLEJUIF	19 192	61 362	80 554
94080	VINCENNES	8 907	33 176	42 083
94081	VITRY-SUR-SEINE	41 391	99 067	140 458
95014	ANDILLY	1 876	8 892	10 768
95018	ARGENTEUIL	44 280	153 053	197 333
95019	ARNOUVILLE	15 230	25 267	40 497
95028	ATTAINVILLE	—	9 995	9 995
95042	BAILLET-EN-FRANCE	—	13 744	13 744
95056	BELLOY-EN-FRANCE	—	11 448	11 448
95061	BÉTHEMONT-LA-FORÊT	—	2 687	2 687
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	—	4 834	4 834
95091	BOUFFÉMONT	—	17 964	17 964
95151	CHAUVRY	—	1 557	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	19 608	29 452	49 060
95199	DOMONT	3 520	43 328	46 848
95203	EAUBONNE	37 143	31 651	68 794
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	10 173	13 694	23 867
95219	ERMONT	26 827	34 823	61 650
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	—	7 447	7 447
95268	GARGES-LES-GONESSE	9 978	47 701	57 679
95277	GONESSE	11 909	55 428	67 337
95280	GOUSSAINVILLE	—	85 153	85 153
95288	GROSLAY	11 131	12 326	23 457
95351	LOUVRES	—	26 016	26 016
95369	MARGENCY	2 327	7 578	9 905
95409	MOISSELLES	—	6 629	6 629
95426	MONTLIGNON	829	12 969	13 798
95427	MONTMAGNY	8 782	19 620	28 402
95428	MONTMORENCY	30 237	33 610	63 847
95430	MONTSOULT	—	15 268	15 268
95489	PISCOP	—	5 081	5 081
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	—	13 953	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	—	16 887	16 887
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	171	26 366	26 537
95555	SAINT-GRATIEN	18 123	22 865	40 988
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	—	7 284	7 284
95582	SANNOIS	27 156	26 929	54 085
95585	SARCELLES	5 633	77 988	83 621
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	26 864	23 283	50 147
95612	LE THILLAY	—	16 206	16 206
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	—	3 541	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	—	5 945	5 945
95680	VILLIERS-LE-BEL	4 921	39 689	44 610
TOTAL		2 176 153	7 250 043	9 426 196

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU À FIN 2017

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	6 152	1 496	2 667	—	—	—	10 315
77108	CHELLES	66 057	69 040	11 155	71	—	—	146 323
77139	COURTRY	13 102	5 751	—	—	—	—	18 853
77294	MITRY-MORY	55 123	13 914	2 261	—	—	—	71 298
77450	SERVON	13 883	6 541	—	—	—	—	20 424
77479	VAIRES-SUR-MARNE	24 511	5 261	4 293	—	—	—	34 065
77514	VILLEPARISIS	38 804	16 927	2 554	—	—	4	58 289
78073	BOIS-D'ARCY	19 192	11 305	4 274	2 158	—	—	36 929
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	21 725	9 186	2 182	—	—	—	33 093
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	35 119	15 708	8 278	—	—	—	59 105
78146	CHATOU	38 471	25 236	3 954	—	—	—	67 661
78158	LE CHESNAY	24 044	21 630	2 650	21	2	2	48 349
78190	CROISSY-SUR-SEINE	18 415	13 480	1 612	—	—	—	33 507
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	13 084	6 613	783	3 123	—	—	23 603
78322	JOUY-EN-JOSAS	13 977	8 523	219	270	—	—	22 989
78358	MAISONS-LAFFITTE	47 702	9 120	9 777	—	—	—	66 599
78418	MONTESSON	22 531	16 115	2 913	—	—	—	41 559
78524	ROCQUENCOURT	2 325	6 322	—	33	—	22	8 702
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	28 625	4 325	6 342	1 456	—	—	40 748
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	25 121	17 361	3 469	—	—	—	45 951
78646	VERSAILLES	103 269	36 182	12 963	182	317	48	152 961
78650	LE VESINET	46 593	14 851	5 489	—	—	—	66 933
78686	VIROFLAY	26 809	3 180	5 681	53	1	—	35 724
91044	BALLAINVILLIERS	9 675	8 749	—	—	—	—	18 424
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	12 601	6 127	—	752	—	—	19 480
91136	CHAMPLAN	12 957	1 089	—	—	—	—	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	29 548	7 849	3 986	9	1	—	41 393
91215	EPINAY-SOUS-SENART	11 023	9 361	—	30	—	—	20 414
91312	IGNY	28 528	6 688	618	—	—	—	35 834
91345	LONGJUMEAU	27 396	14 850	4 670	—	—	—	46 916
91363	MARCOUSSIS	20 836	8 239	—	657	—	—	29 732
91377	MASSY	54 412	12 615	4 164	—	—	—	71 191
91432	MORANGIS	33 387	6 242	2 674	—	—	—	42 303
91458	NOZAY	14 009	4 731	—	50	—	—	18 790
91471	ORSAY	35 584	16 669	5 132	—	—	—	57 385
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	16 536	4 649	—	—	—	—	21 185
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	31 547	4 825	10 951	30	15	5	47 373
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	28 839	7 478	160	—	—	—	36 477
91689	WISSOUS	22 179	904	6 170	—	—	—	29 253
92002	ANTONY	60 938	19 908	49 542	181	—	—	130 569
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	60 326	13 675	17 258	—	3	1	91 263
92007	BAGNEUX	32 077	13 295	6 899	—	22	—	52 293
92009	BOIS-COLOMBES	29 414	2 224	9 679	1	—	2	41 320
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	47 682	23 893	19 557	—	—	—	91 132
92014	BOURG-LA-REINE	18 994	5 103	9 854	—	41	—	33 992
92019	CHATENAY-MALABRY	37 701	13 320	9 790	—	—	—	60 811
92020	CHATILLON	28 896	8 100	8 885	—	—	—	45 881

Longueur en mètres - Maille SIGEIF

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
92022	CHAVILLE	15 748	7 235	14 349	—	14	—	37 346
92023	CLAMART	63 886	16 334	26 061	—	—	—	106 281
92024	CLICHY	24 857	8 577	6 033	—	13	—	39 480
92025	COLOMBES	84 630	25 618	16 196	1	45	—	126 490
92026	COURBEVOIE	24 374	31 080	3 632	3	—	—	59 089
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	22 791	7 837	10 309	—	2	—	40 939
92033	GARCHES	21 290	12 179	7 916	114	—	—	41 499
92035	LA GARENNE-COLOMBES	20 658	5 378	8 790	—	—	—	34 826
92036	GENNEVILLIERS	48 055	26 135	9 114	—	—	—	83 304
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	39 302	13 530	11 666	—	61	—	64 559
92044	LEVALLOIS-PERRET	21 835	10 127	3 781	—	—	—	35 743
92046	MALAKOFF	21 268	10 323	12 556	—	26	—	44 173
92047	MARNES-LA-COQUETTE	6 469	1 456	1 872	—	—	—	9 797
92048	MEUDON	49 784	16 530	13 662	—	17	—	79 993
92049	MONTROUGE	20 345	12 099	11 488	—	—	2	43 934
92050	NANTERRE	64 435	57 566	4 952	—	—	—	126 953
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	39 674	15 715	4 800	1	—	—	60 190
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	32 249	10 076	930	—	—	—	43 255
92062	PUTEAUX	18 734	10 973	2 715	—	—	—	32 422
92063	RUEIL-MALMAISON	78 444	55 333	11 678	—	—	—	145 455
92064	SAINT-CLOUD	30 489	15 545	12 772	—	—	—	58 806
92071	SCEAUX	26 708	5 482	11 287	47	—	2	43 526
92072	SEVRES	28 676	8 316	10 706	1	—	—	47 699
92073	SURESNES	36 127	15 441	4 020	—	—	—	55 588
92075	VANVES	14 387	7 172	5 765	—	—	—	27 324
92076	VAUCRESSON	25 089	5 628	82	—	—	—	30 799
92077	VILLE-D'AVRAY	12 465	7 603	1 819	—	—	—	21 887
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	15 863	16 197	816	14	—	—	32 890
93001	AUBERVILLIERS	43 162	28 015	14 231	—	—	—	85 408
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	81 134	49 414	44 290	136	—	—	174 974
93006	BAGNOLET	24 773	10 924	3 774	3	—	—	39 474
93007	LE BLANC-MESNIL	64 780	22 589	24 357	—	—	—	111 726
93008	BOBIGNY	45 538	18 237	10 474	18	—	—	74 267
93010	BONDY	51 694	18 878	12 304	—	—	—	82 876
93013	LE BOURGET	9 593	10 059	5 984	—	10	—	25 646
93027	LA COURNEUVE	26 687	17 783	12 644	—	—	—	57 114
93029	DRANCY	62 362	19 249	43 076	—	—	—	124 687
93030	DUGNY	11 917	5 403	723	—	—	—	18 043
93031	EPINAY-SUR-SEINE	42 991	20 960	8 009	10	21	—	71 991
93032	GAGNY	42 985	39 777	14 800	24	—	—	97 586
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	4 679	4 710	1 123	—	—	—	10 512
93045	LES LILAS	7 431	8 240	8 715	—	—	—	24 386
93046	LIVRY-GARGAN	63 780	25 710	11 012	—	—	—	100 502
93047	MONTFERMEIL	34 859	24 564	3 292	127	—	—	62 842
93048	MONTREUIL	94 284	34 446	15 720	52	—	—	144 502
93049	NEUILLY-PLAISANCE	23 161	17 209	5 554	27	—	—	45 951
93051	NOISY-LE-GRAND	44 240	61 315	6 234	10	—	—	111 799

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU À FIN 2017 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
93053	NOISY-LE-SEC	33 151	29 754	5 248	—	—	—	68 153
93055	PANTIN	33 515	14 310	9 180	—	—	—	57 005
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	16 265	3 463	30 901	—	—	—	50 629
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	30 459	6 597	10 750	—	400	—	48 206
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	7 934	3 475	4 253	—	—	—	15 662
93062	LE RAINCY	22 599	10 806	3 198	2	—	—	36 605
93063	ROMAINVILLE	24 651	11 742	7 438	—	10	—	43 841
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	33 193	35 417	914	55	-	—	69 579
93066	SAINT-DENIS	77 153	30 802	12 836	—	17	—	120 808
93070	SAINT-OUEN	33 125	10 601	13 419	—	99	—	57 244
93071	SEVRAN	31 546	38 491	8 749	6	—	—	78 792
93072	STAINS	28 478	18 542	20 541	—	—	—	67 561
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	50 906	34 634	17 240	—	—	—	102 780
93074	VAUJOURS	5 770	11 753	—	3	—	—	17 526
93077	VILLEMOMBLE	42 494	23 359	2 552	1	—	—	68 406
93078	VILLEPINTE	39 213	28 173	10 790	—	—	—	78 176
93079	VILLETANEUSE	13 158	7 347	1 840	—	—	—	22 345
94002	ALFORTVILLE	31 674	13 250	7 284	81	—	—	52 289
94003	ARCUEIL	25 081	10 414	5 453	—	—	—	40 948
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	22 627	14 027	934	—	—	—	37 588
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	21 987	11 170	7 129	1 170	—	—	41 456
94015	BRY-SUR-MARNE	23 008	17 857	1 898	—	—	—	42 763
94016	CACHAN	23 947	7 792	14 325	24	—	—	46 088
94018	CHARENTON-LE-PONT	12 092	9 805	5 387	—	—	—	27 284
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	11 979	35 676	—	20	—	—	47 675
94021	CHEVILLY-LARUE	18 259	7 320	6 289	—	—	—	31 868
94022	CHOISY-LE-ROI	34 867	12 199	15 747	24	—	—	62 837
94028	CRETEIL	47 709	49 251	17 604	1 890	—	—	116 454
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	48 874	16 798	12 998	30	—	—	78 700
94034	FRESNES	19 605	13 912	9 444	2	44	2	43 009
94037	GENTILLY	11 308	7 752	4 437	—	79	—	23 576
94038	L'HAY-LES-ROSES	31 992	12 909	16 214	—	—	—	61 115
94041	IVRY-SUR-SEINE	45 619	21 579	7 283	—	—	—	74 481
94042	JOINVILLE-LE-PONT	22 847	7 315	8 864	20	—	—	39 046
94043	LE KREMLIN-BICETRE	18 411	4 484	2 142	—	—	—	25 037
94044	LIMEIL-BREVANNES	27 926	15 318	274	238	—	—	43 756
94046	MAISONS-ALFORT	42 415	16 818	25 565	11	33	—	84 842
94047	MANDRES-LES-ROSES	9 759	8 513	507	—	—	—	18 779
94048	MAROLLES-EN-BRIE	12 262	—	—	—	—	—	12 262
94052	NOGENT-SUR-MARNE	31 725	7 520	10 677	—	—	—	49 922
94054	ORLY	17 450	11 846	16 619	—	—	—	45 915
94056	PERIGNY	3 571	3 908	—	—	—	—	7 479
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	45 002	12 608	18 104	49	—	—	75 763
94065	RUNGIS	13 075	14 336	—	120	—	—	27 531
94067	SAINT-MANDE	11 732	5 040	4 168	—	—	—	20 940
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	93 102	19 635	85 437	109	7	—	198 290
94069	SAINT-MAURICE	6 542	5 419	1 882	—	—	—	13 843

Longueur en mètres - Maille SIGEIF

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
94073	THIAIS	30 318	12 807	10 203	80	—	—	53 408
94076	VILLEJUIF	51 334	15 514	13 680	26	—	—	80 554
94080	VINCENNES	26 597	8 306	7 172	—	8	—	42 083
94081	VITRY-SUR-SEINE	83 913	28 546	27 959	40	—	—	140 458
95014	ANDILLY	6 648	2 722	1 398	—	—	—	10 768
95018	ARGENTEUIL	116 479	58 000	22 801	—	53	—	197 333
95019	ARNOUVILLE	21 621	7 509	11 363	—	—	4	40 497
95028	ATTAINVILLE	9 884	111	—	—	—	—	9 995
95042	BAILLET-EN-FRANCE	4 664	9 080	—	—	—	—	13 744
95056	BELLOY-EN-FRANCE	7 341	4 107	—	—	—	—	11 448
95061	BETHEMONT-LA-FORET	2 589	98	—	—	—	—	2 687
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	3 479	1 355	—	—	—	—	4 834
95091	BOUFFEMONT	7 979	9 985	—	—	—	—	17 964
95151	CHAUVRY	1 557	—	—	—	—	—	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	29 153	7 696	12 097	—	114	—	49 060
95199	DOMONT	26 614	20 234	—	—	—	—	46 848
95203	EAUBONNE	31 128	17 208	20 433	—	23	2	68 794
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	14 423	2 774	6 670	—	—	—	23 867
95219	ERMONT	30 985	13 677	16 801	—	187	—	61 650
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	6 389	1 058	—	—	—	—	7 447
95268	GARGES-LES-GONESSE	24 179	25 633	7 851	16	—	—	57 679
95277	GONESSE	36 446	25 901	4 990	—	—	—	67 337
95280	GOUSSAINVILLE	68 787	16 366	—	—	—	—	85 153
95288	GROSLAY	14 826	2 177	6 454	—	—	—	23 457
95351	LOUVRES	17 026	8 990	—	—	—	—	26 016
95369	MARGENCY	4 297	4 210	1 398	—	—	—	9 905
95409	MOISSELLES	2 762	3 867	—	—	—	—	6 629
95426	MONTLIGNON	4 326	9 472	—	—	—	—	13 798
95427	MONTMAGNY	17 348	6 681	4 373	—	—	—	28 402
95428	MONTMORENCY	28 273	22 136	13 023	—	415	—	63 847
95430	MONTSOULT	5 237	10 003	—	28	—	—	15 268
95489	PISCOP	5 081	—	—	—	—	—	5 081
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	8 545	5 408	—	—	—	—	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	6 916	9 971	—	—	—	—	16 887
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	8 398	18 130	—	9	—	—	26 537
95555	SAINT-GRATIEN	21 140	15 019	4 591	238	—	—	40 988
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	4 546	2 738	—	—	—	—	7 284
95582	SANNOIS	27 415	13 997	12 623	—	50	—	54 085
95585	SARCELLES	34 605	47 114	1 902	—	—	—	83 621
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	21 040	14 728	13 972	—	406	1	50 147
95612	LE THILLAY	12 639	3 567	—	—	—	—	16 206
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	3 461	80	—	—	—	—	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	5 245	700	—	—	—	—	5 945
95680	VILLIERS-LE-BEL	24 593	18 489	1 528	—	—	—	44 610
TOTAL		5 328 684	2 651 518	1 429 384	13 957	2 556	97	9 426 196

CHANTIERS RÉALISÉS À FIN 2017

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	—	—	—	—	—	—	—
77108	CHELLES	25	461	208	694	221	423	644
77139	COURTRY	420	—	—	420	—	—	—
77294	MITRY-MORY	198	—	—	198	—	—	—
77450	SERVON	1 189	—	—	1 189	—	—	—
77479	VAIRES-SUR-MARNE	242	—	—	242	—	—	—
77514	VILLEPARISIS	20	2	—	22	2	—	2
78073	BOIS-D'ARCY	458	—	—	458	—	—	—
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	113	586	19	718	303	266	569
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	—	—	—	—	—	—	—
78146	CHATOU	—	—	—	—	—	—	—
78158	LE CHESNAY	—	—	—	—	—	—	—
78190	CROISSY-SUR-SEINE	22	—	—	22	—	—	—
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	—	—	—	—	75	—	75
78322	JOUY-EN-JOSAS	—	—	—	—	—	—	—
78358	MAISONS-LAFFITTE	169	—	—	169	—	—	—
78418	MONTESSON	—	344	—	344	264	—	264
78524	ROCQUENCOURT	—	1	—	1	1	—	1
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	933	1 063	—	1 996	1 134	268	1 402
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	—	—	73	73	—	—	—
78646	VERSAILLES	12	1 488	—	1 500	1 216	484	1 700
78650	LE VESINET	—	92	—	92	8	89	97
78686	VIROFLAY	—	429	—	429	727	39	766
91044	BALLAINVILLIERS	63	1	—	64	1	—	1
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	—	—	—	—	—	—	—
91136	CHAMPLAN	—	68	—	68	66	—	66
91161	CHILLY-MAZARIN	23	—	—	23	7	—	7
91215	EPINAY-SOUS-SENART	—	—	—	—	—	—	—
91312	IGNY	264	—	—	264	—	—	—
91345	LONGJUMEAU	107	—	33	140	183	—	183
91363	MARCOUSSIS	167	—	—	167	1	—	1
91377	MASSY	162	—	—	162	—	—	—
91432	MORANGIS	148	3	—	151	3	—	3
91458	NOZAY	—	—	—	—	—	—	—
91471	ORSAY	30	—	728	758	665	—	665
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	186	—	—	186	—	—	—
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	149	525	—	674	45	498	543
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	398	—	—	398	—	—	—
91689	WISSOUS	—	—	481	481	603	—	603
92002	ANTONY	435	944	—	1 379	757	654	1 411
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	686	792	17	1 495	296	763	1 059
92007	BAGNEUX	—	41	345	386	465	—	465
92009	BOIS-COLOMBES	20	—	—	20	—	—	—
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	160	1 270	—	1 430	2 220	1 064	3 284
92014	BOURG-LA-REINE	—	369	—	369	173	301	474
92019	CHATENAY-MALABRY	29	380	—	409	119	367	486
92020	CHATILLON	90	198	9	297	338	95	433

Longueur en mètres - Maille SIGEIF

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
92022	CHAVILLE	41	95	—	136	97	—	97
92023	CLAMART	54	1 496	48	1 598	378	1 314	1 692
92024	CLICHY	40	152	75	267	331	80	411
92025	COLOMBES	44	32	126	202	572	—	572
92026	COURBEVOIE	53	18	24	95	178	—	178
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	18	—	—	18	—	—	—
92033	GARCHES	—	—	—	—	—	—	—
92035	LA GARENNE-COLOMBES	—	40	—	40	6	24	30
92036	GENNEVILLIERS	352	384	—	736	423	354	777
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	179	47	17	243	68	—	68
92044	LEVALLOIS-PERRET	11	251	—	262	609	74	683
92046	MALAKOFF	—	331	—	331	1 218	278	1 496
92047	MARNES-LA-COQUETTE	—	719	—	719	768	—	768
92048	MEUDON	33	194	—	227	69	66	135
92049	MONTRouGE	—	452	629	1 081	685	482	1 167
92050	NANTERRE	354	594	206	1 154	1 954	—	1 954
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	116	1 390	106	1 612	655	1 273	1 928
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	25	4	22	51	24	—	24
92062	PUTEAUX	94	3	113	210	106	—	106
92063	RUEIL-MALMAISON	385	569	—	954	591	227	818
92064	SAINT-CLOUD	185	772	—	957	812	495	1 307
92071	SCEAUX	40	372	—	412	16	347	363
92072	SEVRES	—	1 631	—	1 631	2 247	837	3 084
92073	SURESNES	—	158	—	158	248	97	345
92075	VANVES	7	54	—	61	40	—	40
92076	VAUCRESSON	—	—	17	17	—	—	—
92077	VILLE-D'AVRAY	—	143	—	143	138	—	138
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	20	1	—	21	1	—	1
93001	AUBERVILLIERS	229	1 505	21	1 755	1 386	1 133	2 519
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	2 009	412	26	2 447	297	141	438
93006	BAGNOLET	—	110	59	169	201	45	246
93007	LE BLANC-MESNIL	233	703	—	936	144	623	767
93008	BOBIGNY	692	25	—	717	7	—	7
93010	BONDY	458	334	111	903	517	286	803
93013	LE BOURGET	13	709	—	722	442	601	1 043
93027	LA COURNEUVE	426	249	259	934	457	200	657
93029	DRANCY	550	1 579	11	2 140	446	1 437	1 883
93030	DUGNY	—	—	12	12	7	—	7
93031	EPINAY-SUR-SEINE	—	—	45	45	—	—	—
93032	GAGNY	—	382	—	382	1	373	374
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	—	1	—	1	164	—	164
93045	LES LILAS	11	148	168	327	295	68	363
93046	LIVRY-GARGAN	—	351	511	862	661	258	919
93047	MONTFERMEIL	7	—	86	93	335	—	335
93048	MONTREUIL	71	374	90	535	731	20	751
93049	NEUILLY-PLAISANCE	5	4	—	9	4	—	4
93051	NOISY-LE-GRAND	405	762	208	1 375	626	542	1 168

CHANTIERS RÉALISÉS À FIN 2017 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
93053	NOISY-LE-SEC	93	1 878	65	2 036	2 081	1 461	3 542
93055	PANTIN	288	441	15	744	485	160	645
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	145	967	—	1 112	1 264	385	1 649
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	303	99	—	402	122	79	201
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	—	1 032	—	1 032	386	507	893
93062	LE RAINCY	3	129	—	132	3	129	132
93063	ROMAINVILLE	—	84	500	584	1 440	—	1 440
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	142	287	330	759	436	259	695
93066	SAINT-DENIS	63	418	334	815	350	347	697
93070	SAINT-OUEN	29	42	89	160	278	—	278
93071	SEVRAN	—	559	302	861	688	547	1 235
93072	STAINS	248	6	—	254	8	—	8
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	655	1 640	50	2 345	823	1 007	1 830
93074	VAUJOURS	38	8	—	46	8	—	8
93077	VILLEMOMBLE	10	1	—	11	1	—	1
93078	VILLEPINTE	22	2 116	—	2 138	709	1 634	2 343
93079	VILLETANEUSE	45	—	—	45	—	—	—
94002	ALFORTVILLE	—	—	—	—	—	—	—
94003	ARCUEIL	—	455	56	511	403	335	738
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	54	—	96	150	118	—	118
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	—	1 096	—	1 096	439	678	1 117
94015	BRY-SUR-MARNE	—	84	—	84	61	82	143
94016	CACHAN	50	983	—	1 033	1 095	650	1 745
94018	CHARENTON-LE-PONT	—	4	—	4	4	—	4
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	—	5	—	5	8	—	8
94021	CHEVILLY-LARUE	67	-	34	101	376	—	376
94022	CHOISY-LE-ROI	—	223	199	422	554	54	608
94028	CRETEIL	118	98	235	451	384	—	384
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	62	58	—	120	—	—	—
94034	FRESNES	—	109	35	144	40	—	40
94037	GENTILLY	—	137	7	144	334	128	462
94038	L'HAY-LES-ROSES	48	3	—	51	3	48	51
94041	IVRY-SUR-SEINE	—	253	58	311	200	210	410
94042	JOINVILLE-LE-PONT	31	191	—	222	49	170	219
94043	LE KREMLIN-BICETRE	63	26	—	89	1	—	1
94044	LIMEIL-BREVANNES	—	—	—	—	—	—	—
94046	MAISONS-ALFORT	39	112	31	182	63	66	129
94047	MANDRES-LES-ROSES	—	—	—	—	—	—	—
94048	MAROLLES-EN-BRIE	—	—	—	—	—	—	—
94052	NOGENT-SUR-MARNE	—	1 105	—	1 105	903	912	1 815
94054	ORLY	1 254	300	17	1 571	265	—	265
94056	PERIGNY	—	—	—	—	—	—	—
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	22	76	—	98	18	60	78
94065	RUNGIS	110	—	—	110	—	—	—
94067	SAINT-MANDE	—	295	—	295	367	263	630
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	630	75	—	705	440	—	440
94069	SAINT-MAURICE	—	246	—	246	12	230	242

Longueur en mètres - Maille SIGEIF

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
94073	THIAIS	—	136	9	145	290	—	290
94076	VILLEJUIF	—	463	83	546	724	312	1 036
94080	VINCENNES	—	25	—	25	35	—	35
94081	VITRY-SUR-SEINE	193	1 220	—	1 413	1 369	—	1 369
95014	ANDILLY	53	—	—	53	—	—	—
95018	ARGENTEUIL	139	3 347	—	3 486	2 195	1 600	3 795
95019	ARNOUVILLE	48	302	—	350	28	274	302
95028	ATTAINVILLE	—	—	1 310	1 310	341	—	341
95042	BAILLET-EN-FRANCE	—	—	412	412	561	—	561
95056	BELLOY-EN-FRANCE	298	—	—	298	—	—	—
95061	BETHEMONT-LA-FORET	—	—	—	—	—	—	—
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	32	—	—	32	—	—	—
95091	BOUFFEMONT	230	—	—	230	—	—	—
95151	CHAUVRVY	—	—	—	—	—	—	—
95197	DEUIL-LA-BARRE	49	1	—	50	1	—	1
95199	DOMONT	117	1	165	283	279	—	279
95203	EAUBONNE	182	282	—	464	15	252	267
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	35	405	—	440	5	398	403
95219	ERMONT	125	1 702	—	1 827	359	1 322	1 681
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	—	—	—	—	—	—	—
95268	GARGES-LES-GONESSE	540	249	—	789	174	216	390
95277	GONESSE	354	305	—	659	384	—	384
95280	GOUSSAINVILLE	408	3	—	411	57	—	57
95288	GROSLAY	66	165	—	231	5	160	165
95351	LOUVRES	19	24	—	43	25	—	25
95369	MARGENCY	—	—	—	—	—	—	—
95409	MOISSELLES	—	1	—	1	1	—	1
95426	MONTLIGNON	—	—	—	—	—	—	—
95427	MONTMAGNY	—	30	—	30	28	—	28
95428	MONTMORENCY	154	1 247	—	1 401	1 068	607	1 675
95430	MONTSOULT	432	—	—	432	—	—	—
95489	PISCOP	62	—	—	62	—	—	—
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	—	—	—	—	—	—	—
95527	ROISSY-EN-FRANCE	—	—	—	—	—	—	—
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	—	—	—	—	—	—	—
95555	SAINT-GRATIEN	83	—	—	83	—	—	—
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	—	—	—	—	—	—	—
95582	SANNOIS	—	—	—	—	—	—	—
95585	SARCELLES	17	—	—	17	2	—	2
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	82	—	—	82	—	—	—
95612	LE THILLAY	—	—	—	—	—	—	—
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	—	—	—	—	—	—	—
95678	VILLIERS-ADAM	12	—	—	12	—	—	—
95680	VILLIERS-LE-BEL	—	—	35	35	—	—	—
TOTAL		22 440	52 156	9 370	83 966	52 013	32 528	84 541

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2017

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2017					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
77 055	BROU-SUR-CHANTEREINE	261	630	13	—	—	904
77 108	CHELLES	3 917	9 003	79	—	—	12 999
77 139	COURTRY	41	1 051	5	—	—	1 097
77 294	MITRY-MORY	640	4 434	56	1	—	5 131
77 450	SERVON	34	675	5	1	—	715
77 479	VAIRES-SUR-MARNE	962	2 381	18	—	—	3 361
77 514	VILLEPARISIS	965	4 098	32	—	—	5 095
78 073	BOIS-D'ARCY	1 388	2 116	33	2	—	3 539
78 124	CARRIERES-SUR-SEINE	1 071	2 299	15	—	—	3 385
78 126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	2 857	2 244	47	1	—	5 149
78 146	CHATOU	2 744	4 194	72	1	—	7 011
78 158	LE CHESNAY	2 988	3 493	51	—	—	6 532
78 190	CROISSY-SUR-SEINE	529	1 922	27	—	—	2 478
78 242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 917	870	22	3	—	2 812
78 322	JOUY-EN-JOSAS	432	939	20	—	—	1 391
78 358	MAISONS-LAFFITTE	1 812	3 526	101	—	—	5 439
78 418	MONTESSEON	658	2 642	26	—	—	3 326
78 524	ROCQUENCOURT	276	140	21	—	—	437
78 545	SAINT-CYR-L'ECOLE	2 145	1 878	43	3	—	4 069
78 640	VELIZY-VILLACOUBLAY	2 759	1 456	41	1	—	4 257
78 646	VERSAILLES	8 699	12 119	291	3	—	21 112
78 650	LE VESINET	999	3 059	52	—	—	4 110
78 686	VIROFLAY	1 135	3 129	56	—	—	4 320
91 044	BALLAINVILLIERS	121	808	9	—	—	938
91 097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	747	762	38	1	—	1 548
91 136	CHAMPLAN	95	461	9	1	—	566
91 161	CHILLY-MAZARIN	2 129	1 482	63	5	—	3 679
91 215	EPINAY-SOUS-SENART	2 647	620	13	—	—	3 280
91 312	IGNY	544	2 135	19	—	—	2 698
91 345	LONGJUMEAU	2 560	2 546	57	1	—	5 164
91 363	MARCOUSSIS	90	1 325	12	2	—	1 429
91 377	MASSY	6 649	2 848	58	—	—	9 555
91 432	MORANGIS	506	2 163	45	—	—	2 714
91 458	NOZAY	54	1 075	5	2	—	1 136
91 471	ORSAY	407	2 928	40	3	—	3 378
91 587	SAULX-LES-CHARTREUX	78	748	5	—	—	831
91 645	VERRIERES-LE-BUISSON	647	2 438	22	1	—	3 108
91 661	VILLEBON-SUR-YVETTE	461	1 291	53	—	—	1 805
91 689	WISSOUS	238	1 063	39	—	—	1 340
92 002	ANTONY	5 046	8 657	133	3	—	13 839
92 004	ASNIERES-SUR-SEINE	9 548	8 967	197	1	—	18 713
92 007	BAGNEUX	7 375	4 334	105	2	—	11 816
92 009	BOIS-COLOMBES	2 862	4 386	81	—	—	7 329
92 012	BOULOGNE-BILLANCOURT	11 573	8 013	474	3	—	20 063
92 014	BOURG-LA-REINE	2 029	2 419	74	—	—	4 522
92 019	CHATENAY-MALABRY	4 309	4 081	137	2	—	8 529
92 020	CHATILLON	3 975	3 187	96	2	—	7 260

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Marge d'erreur de 0,5% sur l'estimation des consommations

Consommations 2017 (MWh)						Recettes d'acheminement 2016 (en €)	Année 2016		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso*	RA** (€)
640	11 970	12 717	—	—	25 328	291 155	893	26 850	32 068
6 517	180 996	76 724	—	—	264 237	3 508 125	13 103	278 943	27 669
DCP	20 742	1 733	—	—	DCP	326 085	1 044	23 864	49 483
1 959	85 600	66 483	12 432	—	166 473	1 830 898	5 079	170 668	5 964 508
DCP	15 646	3 685	5 380	—	DCP	272 415	707	21 046	6 461 489
1 828	48 761	18 999	—	—	69 588	925 422	3 378	74 925	5 851 367
2 977	75 246	23 411	—	—	101 634	1 439 161	5 067	108 366	6 651 488
2 312	37 509	33 202	11 557	—	84 579	978 374	3 574	90 519	5 538 753
1 640	48 646	9 534	—	—	59 820	852 588	3 385	61 566	6 426 224
4 119	65 198	54 857	22 965	—	147 139	1 477 232	5 205	159 409	6 147 550
4 229	96 309	52 635	6 730	—	159 903	1 950 685	7 092	171 712	4 640 318
3 008	71 235	42 886	—	—	117 128	1 514 998	6 615	123 796	4 243 539
956	46 531	33 802	—	—	81 289	898 898	2 491	87 960	4 000 117
1 037	18 672	27 406	58 236	—	105 351	713 962	2 863	108 099	5 259 772
676	23 300	43 116	—	—	67 091	613 925	1 395	72 975	5 575 474
2 725	85 161	71 470	—	—	159 356	1 796 760	5 499	170 378	3 461 153
1 055	55 257	19 403	—	—	75 715	993 055	3 361	80 797	4 137 765
DCP	2 430	24 182	—	—	DCP	205 812	413	25 727	4 653 630
2 666	35 832	35 436	20 283	—	94 217	1 021 806	4 100	99 751	4 081 335
1 335	33 296	36 591	15 366	—	86 588	886 243	4 446	97 224	3 444 760
10 828	266 955	250 334	32 743	—	560 861	6 177 659	21 449	600 403	4 235 772
1 934	101 455	32 443	—	—	135 832	1 555 619	4 145	143 665	4 621 611
1 781	68 937	33 509	—	—	104 227	1 305 808	4 341	111 076	3 941 961
228	17 761	9 007	—	—	26 996	323 439	933	29 324	3 451 687
532	14 752	26 888	10 356	—	52 530	484 337	1 574	54 038	4 483 295
DCP	10 933	17 195	10 873	—	DCP	305 620	565	37 362	3 529 245
2 237	29 851	62 118	51 602	—	145 808	1 244 739	3 736	153 202	3 606 042
3 849	10 889	43 863	—	—	58 602	631 062	3 337	64 551	3 331 739
1 219	43 009	15 501	—	—	59 729	789 351	2 610	62 162	3 663 325
4 821	46 183	62 399	14 952	—	128 355	1 395 094	5 202	137 810	2 223 573
369	27 794	5 696	29 449	—	63 309	549 440	1 421	64 819	2 775 657
5 558	54 049	95 540	—	—	155 146	1 788 306	9 729	181 048	3 046 554
833	46 940	30 962	—	—	78 736	924 532	2 685	83 615	3 190 467
DCP	18 338	2 892	10 369	—	DCP	379 835	1 131	34 714	2 891 523
623	70 843	35 430	52 959	—	159 855	1 423 660	3 399	166 034	2 599 719
242	17 267	3 914	—	—	21 423	282 881	809	22 223	2 194 355
1 221	59 052	17 525	5 770	—	83 568	1 015 612	3 112	89 269	2 656 043
655	27 905	44 854	—	—	73 414	733 216	1 814	75 804	2 874 219
453	22 661	24 956	—	—	48 070	522 658	1 342	47 990	2 982 645
5 734	180 898	106 687	19 480	—	312 800	3 771 021	13 964	337 670	2 561 537
14 855	179 487	154 941	16 459	—	365 741	4 485 632	19 025	388 848	2 774 163
13 433	66 662	85 472	39 232	—	204 799	2 444 351	11 892	238 002	2 807 227
3 865	92 865	51 571	—	—	148 302	1 904 565	7 418	159 329	2 420 568
11 473	176 384	335 324	25 943	—	549 124	5 614 835	20 659	581 788	2 619 740
3 202	59 363	48 686	—	—	111 251	1 304 949	4 588	119 120	2 661 954
8 914	64 501	123 033	14 727	—	211 174	2 345 759	8 565	225 430	2 198 335
5 110	59 405	89 629	35 258	—	189 402	1 901 128	7 274	204 611	2 908 651

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2017 (SUITE)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2017					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
92 022	CHAVILLE	1 712	2 895	57	2	—	4 666
92 023	CLAMART	6 287	9 017	123	4	—	15 431
92 024	CLICHY	6 973	3 421	81	—	—	10 475
92 025	COLOMBES	9 792	11 693	205	3	—	21 693
92 026	COURBEVOIE	6 991	4 545	216	1	1	11 754
92 032	FONTENAY-AUX-ROSES	3 754	1 958	106	1	—	5 819
92 033	GARCHES	1 496	2 188	74	2	—	3 760
92 035	LA GARENNE-COLOMBES	2 363	3 347	77	1	—	5 788
92 036	GENNEVILLIERS	8 794	4 817	147	7	—	13 765
92 040	ISSY-LES-MOULINEAUX	5 361	5 082	160	—	—	10 603
92 044	LEVALLOIS-PERRET	4 318	4 906	87	—	—	9 311
92 046	MALAKOFF	4 762	3 379	79	—	—	8 220
92 047	MARNES-LA-COQUETTE	76	437	6	—	—	519
92 048	MEUDON	6 374	4 548	143	—	—	11 065
92 049	MONTROUGE	6 225	3 899	176	—	—	10 300
92 050	NANTERRE	11 772	9 730	283	9	—	21 794
92 051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 527	5 579	441	—	—	11 547
92 060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 385	2 399	79	1	—	5 864
92 062	PUTEAUX	4 550	2 962	65	—	1	7 578
92 063	RUEIL-MALMAISON	7 999	9 268	242	1	—	17 510
92 064	SAINT-CLOUD	2 622	2 754	139	3	—	5 518
92 071	SCEAUX	2 332	2 134	89	1	—	4 556
92 072	SEVRES	2 332	2 873	87	—	—	5 292
92 073	SURESNES	3 521	6 202	76	1	—	9 800
92 075	VANVES	3 130	2 226	105	—	—	5 461
92 076	VAUCRESSON	631	1 278	35	—	—	1 944
92 077	VILLE-D'AVRAY	1 113	1 016	49	2	—	2 180
92 078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	5 088	1 390	51	4	—	6 533
93 001	AUBERVILLIERS	11 303	5 164	234	3	—	16 704
93 005	AULNAY-SOUS-BOIS	9 849	11 680	124	5	2	21 660
93 006	BAGNOLET	5 556	2 836	42	—	—	8 434
93 007	LE BLANC-MESNIL	6 310	8 415	87	—	—	14 812
93 008	BOBIGNY	6 471	4 838	119	1	—	11 429
93 010	BONDY	7 667	6 150	127	1	—	13 945
93 013	LE BOURGET	1 436	1 567	45	—	—	3 048
93 027	LA COURNEUVE	4 629	2 708	91	7	—	7 435
93 029	DRANCY	7 063	11 134	106	1	—	18 304
93 030	DUGNY	1 482	1 155	32	1	—	2 670
93 031	EPINAY-SUR-SEINE	8 027	5 088	131	2	—	13 248
93 032	GAGNY	3 240	7 504	63	—	—	10 807
93 039	L'ILE-SAINT-DENIS	1 057	685	19	—	—	1 761
93 045	LES LILAS	2 835	2 242	48	3	—	5 128
93 046	LIVRY-GARGAN	2 495	7 550	85	-	—	10 130
93 047	MONTFERMEIL	1 262	4 257	38	1	—	5 558
93 048	MONTREUIL	12 284	12 873	305	1	—	25 463
93 049	NEUILLY-PLAISANCE	1 634	3 116	27	—	—	4 777
93 051	NOISY-LE-GRAND	2 804	7 966	137	1	—	10 908

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Marge d'erreur de 0,5% sur l'estimation des consommations

Consommations 2017 (MWh)						Recettes d'acheminement 2016 (en €)	Année 2016		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso*	RA** (€)
2 197	58 753	36 655	33 886	—	131 491	1 386 006	4 718	140 456	2 897 709
12 416	186 274	86 883	42 565	—	328 139	4 062 852	15 564	350 350	2 074 832
9 544	58 634	42 997	—	—	111 175	1 739 212	10 731	120 001	1 967 805
11 908	234 298	156 915	44 693	—	447 814	5 355 885	21 930	484 297	2 487 566
9 467	94 897	175 827	14 036	109 132	403 359	3 363 947	11 979	429 628	1 931 343
4 962	47 711	99 215	24 762	—	176 651	1 651 688	5 884	188 973	2 168 426
1 787	62 652	59 743	27 094	—	151 277	1 396 393	3 829	161 079	2 300 609
4 023	65 790	49 553	13 298	—	132 663	1 577 298	5 897	140 338	1 717 083
14 501	72 983	163 642	96 147	—	347 273	3 277 481	13 901	371 524	2 397 542
8 920	93 554	111 610	—	—	214 083	2 635 881	10 765	233 365	2 088 674
7 927	77 506	61 114	—	—	146 547	2 065 459	9 524	157 342	2 261 378
5 757	63 138	89 548	—	—	158 443	1 862 590	8 354	171 091	1 957 737
DCP	16 197	3 914	—	—	DCP	228 042	519	20 917	1 672 781
5 291	103 759	97 601	—	—	206 651	2 488 811	11 260	224 124	2 002 414
7 223	72 968	138 297	—	—	218 488	2 454 874	10 520	233 606	1 347 990
19 131	167 644	259 810	163 765	—	610 349	5 801 092	22 061	636 448	1 962 891
5 322	151 449	317 385	—	—	474 155	4 475 089	11 899	501 592	2 029 493
6 850	39 586	86 602	8 550	—	141 588	1 543 559	5 958	146 164	2 065 825
5 615	47 876	61 740	—	52 780	168 013	1 616 890	7 704	178 785	1 866 663
13 272	193 441	246 945	8 293	—	461 952	5 096 734	17 722	486 812	2 216 906
2 495	77 867	122 416	21 504	—	224 282	2 077 741	5 627	241 687	1 862 060
3 606	66 530	67 137	4 375	—	141 648	1 499 600	4 603	150 591	2 046 294
2 894	70 463	72 569	—	—	145 926	1 610 087	5 370	157 030	1 659 244
5 283	104 900	55 329	16 803	—	182 315	2 366 837	9 915	199 575	1 462 813
3 256	43 681	75 491	—	—	122 428	1 362 840	5 618	131 471	2 587 569
781	43 929	35 258	—	—	79 967	805 228	1 972	85 070	1 973 883
889	28 133	50 289	14 158	—	93 469	818 183	2 238	98 713	1 454 003
7 817	22 537	46 279	65 908	—	142 541	1 272 175	6 543	149 998	1 816 580
18 752	95 278	216 506	30 346	—	360 882	3 914 238	16 907	384 975	1 547 387
15 998	228 249	114 227	72 305	105 469	536 247	5 334 327	21 805	551 301	1 988 053
5 433	50 285	127 566	—	—	183 284	1 890 328	8 508	215 351	2 163 350
14 506	148 354	72 401	—	—	235 261	3 435 710	14 855	267 404	1 684 998
10 158	81 968	98 182	12 499	—	202 807	2 518 621	11 463	223 441	1 685 421
13 479	108 863	103 739	—	—	226 081	3 032 444	14 046	245 213	1 286 701
2 133	29 114	44 757	—	—	76 004	847 499	3 093	81 064	1 538 701
8 044	51 161	84 274	90 385	—	233 864	2 009 745	7 527	265 079	1 292 855
12 338	199 178	106 150	8 517	—	326 183	4 460 662	18 434	349 884	1 635 573
2 724	15 434	45 703	12 177	—	76 037	777 683	2 684	75 340	1 572 339
13 577	86 994	135 367	13 552	—	249 490	2 977 035	13 369	259 035	1 798 328
5 405	145 390	53 381	—	—	204 176	2 809 094	10 861	218 464	1 205 088
2 102	10 521	19 178	—	—	31 800	396 744	1 771	33 121	1 596 481
3 209	41 016	30 813	24 563	—	99 601	1 149 268	5 178	107 995	1 387 883
4 566	148 501	65 816	—	—	218 883	2 875 606	10 155	236 192	1 624 135
2 829	85 452	29 961	8 659	—	126 901	1 631 541	5 552	137 094	1 457 197
19 267	237 358	264 246	10 814	—	531 686	6 413 141	25 733	569 795	1 696 744
2 288	64 319	34 362	—	—	100 969	1 276 827	4 767	108 818	1 702 654
6 193	140 722	105 779	4 716	—	257 410	3 216 608	10 777	275 336	1 425 867

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2017 (SUITE)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2017					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
93 053	NOISY-LE-SEC	6 500	5 581	116	1	—	12 198
93 055	PANTIN	7 487	5 662	178	1	—	13 328
93 057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1 432	4 267	59	—	—	5 758
93 059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	2 684	3 331	47	—	—	6 062
93 061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	2 026	1 769	49	—	—	3 844
93 062	LE RAINCY	715	3 124	37	—	—	3 876
93 063	ROMAINVILLE	2 780	3 919	88	1	—	6 788
93 064	ROSNY-SOUS-BOIS	5 071	4 528	104	2	—	9 705
93 066	SAINT-DENIS	9 433	7 504	161	3	—	17 101
93 070	SAINT-OUEN	5 818	5 192	142	2	—	11 154
93 071	SEVRAN	4 853	4 845	39	1	—	9 738
93 072	STAINS	5 216	3 852	74	—	—	9 142
93 073	TREMBLAY-EN-FRANCE	1 614	4 981	78	—	—	6 673
93 074	VAUJOURS	103	1 037	16	—	—	1 156
93 077	VILLEMOMBLE	2 814	5 164	74	2	—	8 054
93 078	VILLEPINTE	1 634	4 378	65	—	—	6 077
93 079	VILLETANEUSE	1 674	1 502	32	—	—	3 208
94 002	ALFORTVILLE	4 617	5 069	78	1	—	9 765
94 003	ARCUEIL	3 158	2 687	59	—	—	5 904
94 004	BOISSY-SAINT-LEGER	1 515	1 755	52	—	—	3 322
94 011	BONNEUIL-SUR-MARNE	2 213	2 062	43	1	—	4 319
94 015	BRY-SUR-MARNE	987	2 374	45	1	—	3 407
94 016	CACHAN	3 612	3 405	52	—	—	7 069
94 018	CHARENTON-LE-PONT	2 885	2 561	94	1	—	5 541
94 019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1 988	1 832	43	2	—	3 865
94 021	CHEVILLY-LARUE	2 455	1 401	25	1	—	3 882
94 022	CHOISY-LE-ROI	4 561	4 955	76	1	—	9 593
94 028	CRETEIL	11 425	4 594	138	8	1	16 166
94 033	FONTENAY-SOUS-BOIS	4 610	6 580	96	1	—	11 287
94 034	FRESNES	3 597	1 858	43	1	—	5 499
94 037	GENTILLY	3 253	2 168	31	—	—	5 452
94 038	L'HAY-LES-ROSES	4 427	3 106	41	—	—	7 574
94 041	IVRY-SUR-SEINE	8 816	4 758	169	2	—	13 745
94 042	JOINVILLE-LE-PONT	1 731	2 744	51	—	—	4 526
94 043	LE KREMLIN-BICETRE	3 032	2 251	80	—	—	5 363
94 044	LIMEIL-BREVANNES	1 698	2 174	46	1	—	3 919
94 046	MAISONS-ALFORT	7 675	5 977	103	—	—	13 755
94 047	MANDRES-LES-ROSES	66	626	18	—	—	710
94 048	MAROLLES-EN-BRIE	DCP	236	4	—	—	DCP
94 052	NOGENT-SUR-MARNE	2 382	4 132	129	—	—	6 643
94 054	ORLY	3 034	1 878	30	—	—	4 942
94 056	PERIGNY	18	367	1	—	—	386
94 058	LE PERREUX-SUR-MARNE	2 205	5 999	68	—	—	8 272
94 065	RUNGIS	485	688	54	1	—	1 228
94 067	SAINT-MANDE	1 986	2 722	89	—	—	4 797
94 068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	6 580	13 341	251	—	—	20 172
94 069	SAINT-MAURICE	646	1 287	25	1	—	1 959

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Marge d'erreur de 0,5% sur l'estimation des consommations

Consommations 2017 (MWh)						Recettes d'acheminement 2016 (en €)	Année 2016		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso*	RA** (€)
10 787	99 275	90 432	14 525	—	215 020	2 731 333	12 241	244 169	1 681 396
11 864	88 848	181 318	23 061	—	305 090	3 289 591	13 470	328 520	1 426 716
3 242	83 923	33 370	—	—	120 535	1 624 350	5 766	128 387	1 450 076
4 695	60 581	44 566	—	—	109 842	1 454 550	6 119	118 347	1 562 149
2 992	29 494	35 760	—	—	68 246	868 243	3 891	73 393	1 609 806
1 471	72 889	19 665	—	—	94 025	1 219 295	3 918	101 464	1 819 860
5 011	67 176	64 754	15 133	—	152 074	1 784 362	6 778	160 242	1 239 189
6 845	83 489	83 970	19 831	—	194 135	2 340 892	9 773	242 431	1 357 846
12 369	128 403	142 367	22 270	—	305 410	3 748 784	17 337	421 229	1 518 015
9 524	89 635	101 295	44 937	—	245 391	2 682 240	11 306	261 567	1 211 708
5 612	93 039	31 103	50 798	—	180 552	2 096 098	9 800	191 310	1 360 929
7 862	67 668	134 174	—	—	209 704	2 284 583	9 202	169 661	1 414 483
3 066	99 463	54 784	—	—	157 313	1 991 155	6 648	170 984	1 363 546
434	20 055	9 896	—	—	30 386	386 587	1 146	32 770	1 335 311
3 526	115 233	48 166	11 597	—	178 523	2 221 867	8 089	190 410	1 351 199
3 843	80 504	64 451	—	—	148 797	1 822 454	6 039	143 199	1 408 067
3 451	23 551	44 066	—	—	71 067	823 587	3 221	74 919	1 334 156
6 773	82 204	66 436	16 403	—	171 816	2 186 776	9 865	183 820	1 470 299
5 495	49 421	52 156	—	—	107 072	1 364 201	5 954	116 110	1 188 980
1 812	35 998	50 283	—	—	88 093	957 486	3 310	94 104	726 709
3 202	39 227	72 538	5 588	—	120 555	1 244 051	4 336	118 913	1 263 565
1 759	54 398	44 694	9 306	—	110 157	1 169 833	3 393	117 189	1 269 268
5 634	63 633	47 130	-	—	116 397	1 567 653	7 153	121 301	1 362 812
3 348	39 874	71 814	4 256	—	119 292	1 387 606	5 647	127 240	1 087 390
1 553	45 187	44 671	43 636	—	135 046	1 155 608	3 932	143 552	1 276 852
2 571	26 390	20 196	1 744	—	50 901	710 479	3 947	52 258	1 054 387
7 112	82 019	62 977	7 915	—	160 022	2 137 559	9 740	170 404	848 681
14 460	88 973	137 072	158 086	48 939	447 530	3 784 640	16 449	489 251	960 152
6 070	136 105	57 133	20 079	—	219 386	2 773 898	11 402	238 013	1 101 864
6 163	35 525	51 484	76 551	—	169 723	1 306 807	5 642	171 379	998 259
5 759	32 955	21 502	—	—	60 216	972 041	5 448	69 698	1 020 094
5 713	69 110	42 380	—	—	117 203	1 563 177	7 651	137 204	1 050 611
13 724	78 237	314 310	19 286	—	425 556	3 946 700	14 025	500 202	1 048 581
2 893	55 439	42 533	—	—	100 865	1 242 746	4 569	105 212	1 145 723
5 147	32 239	62 725	—	—	100 110	1 225 774	5 435	105 946	939 449
2 440	37 016	44 252	12 364	—	96 072	1 053 568	3 942	103 105	837 534
9 929	112 881	90 396	—	—	213 205	2 847 602	13 928	216 358	952 157
221	13 792	11 064	—	—	25 077	282 512	704	25 911	558 612
DCP	7 735	1 763	—	—	DCP	109 500	239	9 936	888 451
3 485	83 778	85 495	—	—	172 758	2 005 476	6 747	186 299	1 029 207
3 416	38 108	56 093	—	—	97 617	1 103 112	5 026	95 409	632 444
DCP	8 084	569	—	—	DCP	123 437	387	9 383	749 159
3 514	125 765	44 330	—	—	173 610	2 305 134	8 318	187 609	768 265
858	15 141	52 089	2 927	—	71 015	612 496	1 243	77 794	843 590
2 326	53 278	61 813	—	—	117 416	1 350 603	4 911	128 228	964 209
8 166	322 360	142 759	—	—	473 285	5 888 977	20 439	510 489	911 298
2 059	22 009	17 537	16 359	—	57 966	604 009	1 994	61 860	648 257

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2017 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2017					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
94 073	THIAIS	3 465	2 341	81	—	—	5 887
94 076	VILLEJUIF	7 728	7 087	141	3	—	14 959
94 080	VINCENNES	4 535	5 806	153	1	—	10 495
94 081	VITRY-SUR-SEINE	12 163	9 837	121	2	—	22 123
95 014	ANDILLY	104	439	10	-	—	553
95 018	ARGENTEUIL	11 795	13 531	178	5	—	25 509
95 019	ARNOUVILLE	551	2 711	17	—	—	3 279
95 028	ATTAINVILLE	22	218	2	—	—	242
95 042	BAILLET-EN-FRANCE	31	467	3	—	—	501
95 056	BELLOY-EN-FRANCE	21	406	2	—	—	429
95 061	BETHEMONT-LA-FORET	DCP	87	—	—	—	DCP
95 088	BONNEUIL-EN-FRANCE	22	180	9	—	—	211
95 091	BOUFFEMONT	247	775	7	1	—	1 030
95 151	CHAUVRY	DCP	75	—	—	—	DCP
95 197	DEUIL-LA-BARRE	1 166	3 524	35	—	—	4 725
95 199	DOMONT	1 152	2 844	36	—	—	4 032
95 203	EAUBONNE	2 932	4 113	58	2	—	7 105
95 210	ENGHIEN-LES-BAINS	714	2 306	38	—	—	3 058
95 219	ERMONT	3 960	3 289	64	2	—	7 315
95 241	FONTENAY-EN-PARISIS	DCP	197	3	—	—	DCP
95 268	GARGES-LES-GONESSE	6 244	3 752	78	2	—	10 076
95 277	GONESSE	2 693	3 294	75	3	—	6 065
95 280	GOUSSAINVILLE	2 263	4 601	46	—	—	6 910
95 288	GROSLAY	329	1 610	9	—	—	1 948
95 351	LOUVRES	486	1 724	16	—	—	2 226
95 369	MARGENCY	78	414	13	—	—	505
95 409	MOISSELLES	21	266	4	1	—	292
95 426	MONTLIGNON	84	644	2	—	—	730
95 427	MONTMAGNY	1 060	1 346	27	—	—	2 433
95 428	MONTMORENCY	2 059	3 212	62	1	—	5 334
95 430	MONTSOULT	106	764	5	—	—	875
95 489	PISCOP	DCP	126	1	—	—	DCP
95 509	PUISEUX-EN-FRANCE	57	945	3	—	—	1 005
95 527	ROISSY-EN-FRANCE	75	306	59	1	—	441
95 539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	917	1 132	30	1	—	2 080
95 555	SAINT-GRATIEN	3 007	2 413	40	1	—	5 461
95 566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	37	380	4	—	—	421
95 582	SANNOIS	1 994	3 204	37	—	—	5 235
95 585	SARCELLES	10 234	4 322	77	—	—	14 633
95 598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	2 036	2 579	47	—	—	4 662
95 612	LE THILLAY	101	695	11	—	—	807
95 660	VILLAINES-SOUS-BOIS	DCP	159	—	—	—	DCP
95 678	VILLIERS-ADAM	12	180	—	—	—	192
95 680	VILLIERS-LE-BEL	4 105	2 315	33	1	—	6 454
TOTAL Sigeif		576 761	626 745	13 278	178	5	1 216 967

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Marge d'erreur de 0,5% sur l'estimation des consommations

Consommations 2017 (MWh)						Recettes d'acheminement 2016 (en €)	Année 2016		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso*	RA** (€)
3 347	47 286	82 189	—	—	132 822	1 455 328	6 010	167 865	1 035 813
14 173	112 805	116 633	32 787	—	276 399	3 480 055	15 078	285 229	963 881
6 309	107 709	91 746	7 132	—	212 895	2 666 206	10 687	229 976	668 809
16 664	165 618	112 408	8 478	—	303 168	4 336 558	22 321	320 819	558 932
224	11 091	6 944	-	—	18 259	206 947	552	20 041	797 574
20 425	240 851	150 744	87 724	—	499 744	6 105 554	25 596	537 740	599 922
951	56 597	7 439	—	—	64 987	926 926	3 282	69 630	857 630
DCP	4 692	3 524	—	—	DCP	91 939	243	7 795	633 497
DCP	11 348	3 046	—	—	DCP	180 462	501	15 715	668 880
DCP	9 021	869	—	—	DCP	137 088	432	10 421	493 107
DCP	2 176	—	—	—	DCP	30 004	90	2 464	717 285
DCP	3 427	6 532	—	—	DCP	98 325	209	11 035	520 077
314	14 950	7 268	5 159	—	27 691	316 073	1 009	29 492	624 345
DCP	1 865	—	—	—	DCP	26 840	83	2 092	301 387
1 904	69 923	24 848	—	—	96 675	1 305 965	4 738	104 797	518 715
2 406	53 285	25 417	—	—	81 108	1 096 515	4 046	88 529	398 616
5 549	85 437	52 770	20 615	—	164 372	1 932 261	7 133	177 316	407 223
1 399	57 478	25 229	-	—	84 106	1 015 661	3 120	89 232	401 858
7 536	65 793	63 932	41 904	—	179 165	1 885 833	7 332	192 819	323 479
DCP	4 119	1 562	-	—	DCP	72 615	212	6 162	338 317
9 073	60 455	69 780	62 661	—	201 969	2 088 560	10 148	218 691	296 842
5 792	56 588	53 238	26 641	—	142 259	1 621 887	6 069	157 301	288 880
3 243	90 511	46 814	—	—	140 567	1 827 677	6 936	162 093	190 293
703	28 731	3 610	—	—	33 043	505 496	1 897	35 199	298 735
688	31 646	13 317	—	—	45 651	614 878	2 246	46 918	331 081
DCP	9 419	8 200	—	—	DCP	194 421	507	19 280	281 829
DCP	5 538	1 681	7 849	—	DCP	128 922	289	15 760	281 898
300	15 376	867	—	—	16 543	228 719	705	17 573	235 328
1 307	26 609	25 489	—	—	53 405	638 215	2 435	57 603	257 984
2 788	81 821	47 982	7 738	—	140 330	1 601 690	5 322	148 380	218 493
DCP	16 808	4 906	—	—	DCP	280 582	886	24 001	203 882
DCP	3 431	440	—	—	DCP	49 394	134	4 225	286 728
DCP	16 434	1 139	—	—	DCP	276 870	1 001	19 121	236 054
212	8 739	60 755	10 127	—	79 833	550 538	446	83 156	135 893
939	27 022	23 456	6 041	—	57 458	617 332	2 115	60 463	188 586
4 909	48 487	48 366	5 552	—	107 313	1 301 556	5 459	116 699	140 487
DCP	6 325	3 806	—	—	DCP	131 383	426	11 488	103 644
3 264	66 779	30 443	—	—	100 487	1 337 915	5 271	110 411	140 901
21 528	69 088	60 829	—	—	151 444	2 497 798	14 731	161 262	111 086
3 702	58 084	44 136	—	—	105 922	1 283 227	4 695	112 810	127 927
DCP	15 349	5 723	—	—	DCP	267 383	813	23 006	89 593
DCP	3 396	—	—	—	DCP	49 754	162	3 432	76 295
DCP	4 598	—	—	—	DCP	62 978	190	5 076	66 149
6 769	44 665	33 811	41 882	—	127 126	1 369 471	6 439	116 348	51 825
870 723	12 340 255	11 548 034	2 380 433	316 319	27 455 765	314 209 532	1 229 035	29 491 055	300 333 064

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

allera

Compte-rendu d'activité de conces



Lexique



Branchement

Conduite reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. En immeuble collectif, l'origine du branchement est le piquage sur la conduite montante.

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Conditions standard de Livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de livraison directe (CLD)

Le Contrat de Livraison Directe (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) communément désigné « Distributeur »

Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finaux (résidentiels, entreprises ou commerces). Sur le territoire national, ce réseau représente aujourd'hui plus de 195 000 km et dessert 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients.

Plus d'information : « Comprendre l'acheminement du gaz naturel » sur le site grdf.fr

Réseau BP / MPA

Le Réseau BP (Basse Pression) et MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte-rendu d'activité de concession 2017

SIGEIF

Crédits à saisir

Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)

Réalisé par Signe Graphique - www.signegraphique.fr

// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, l'bio-méthane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels: réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde. d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF: «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

**CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR**



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511